



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités

itinere
conseil

Diagnostic pré-opérationnel pour le déploiement d'AGIR en Saône et Loire

Juin 2023

Sommaire

1. Contexte et méthodologie du diagnostic
2. Éléments généraux sur le territoire (caractéristiques du territoire, publics BPI)
3. Analyse de la situation pour chacune des composantes (offre mobilisable, forces et faiblesses)
4. Préconisations pour le déploiement opérationnel
5. Annexes

I. Contexte et méthodologie du diagnostic

I. Contexte et méthodologie du diagnostic

Déploiement du dispositif AGIR



Pour un programme d'accompagnement :

- pensé globalement
- basé sur une articulation renforcée entre les divers opérateurs du territoire au service de l'autonomie des réfugiés



- Guichet unique à l'échelle de chaque département, le **programme AGIR** prend la forme d'un **accompagnement global et individualisé** à destination des **bénéficiaires de la protection internationale** (BPI).
- Déployé dans un premier temps dans 27 départements (2022), puis dans 25 départements supplémentaires en 2023, **le programme va être généralisé en 2024**. En Saône-et-Loire, sa mise en œuvre sera effective au 1^{er} janvier 2024. Des opérateurs sont d'ores et déjà référencés. Ils seront remis en concurrence mi-2023 pour sélectionner le candidat qui mettra en œuvre les prestations attendues d'accompagnement et d'appui à la coordination des acteurs locaux.
- Le programme AGIR sera ajusté aux spécificités du territoire peu dense au regard du contexte national mais le plus peuplé de la région, doté d'une part significative d'emplois industriels et d'orientations économiques spécifiques selon les bassins d'emploi (ex : industrie dans le bassin du Creusot, services dans le bassin de Mâcon). La population active est vieillissante; en 2022, le taux de chômage est en baisse, les besoins de main d'œuvre sont élevés et près de la moitié des recrutements envisagés jugés difficiles. Dans ce contexte, les réfugiés représentent une richesse pour les employeurs et la dynamique du territoire. L'enjeu est alors de reconnaître leurs ressources et compétences, de les accompagner dans leur parcours en créant les bonnes conditions d'intégration sociale et professionnelle.
- La mise en place du programme prend appui sur les dynamiques de structuration déjà initiées avec notamment l'**accord IMPACTE**.

I. Contexte et méthodologie du diagnostic

Objectifs du diagnostic



Une analyse des forces et faiblesses du territoire et des ressources existantes comme point de départ à la dynamique partenariale du programme AGIR.



- Une **analyse des forces et faiblesses** du territoire sur les différentes composantes de l'intégration (mobilité, logement, insertion professionnelle – emploi, compétences linguistiques, accès aux droits, lien social et adhésion aux valeurs de la République).
- Une **cartographie** des acteurs, des partenariats et initiatives existants.
- Une identification des **manques**.
- L'élaboration de **préconisations** en vue du déploiement d'un dispositif d'accompagnement global adapté aux spécificités et enjeux du département.

I. Contexte et méthodologie du diagnostic

Méthodologie déployée

Exploitation des données de contexte existantes (données statistiques INSEE et OFII, rapport d'activités des structures...)



Entretiens avec des représentants institutionnels et des représentants des structures intervenant auprès des BPI (25 entretiens)



Entretiens de parcours avec une dizaine de bénéficiaires de la protection internationale dont six permettant de retracer précisément le parcours



Réunion de travail pour approfondir les constats et élaborer des premières pistes de préconisations avec les partenaires



Rédaction du diagnostic

Des travaux réalisés entre janvier et mai 2023

II. Éléments généraux sur le territoire

II. Éléments généraux sur le territoire

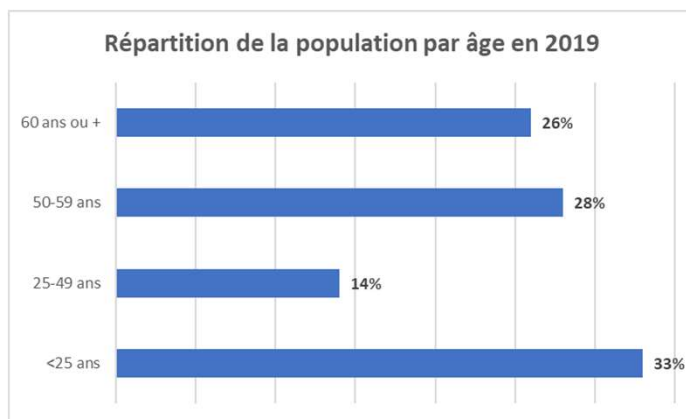
Principaux éléments caractéristiques du territoire de la Saône-et-Loire

Démographie :

La Saône-et-Loire est le département le plus peuplé de la région Bourgogne-Franche-Comté.

- **551 493 habitants au 4^{ème} trimestre 2022**, soit 19,7% de la population régionale.
- **Une population plus âgée que la moyenne régionale**: 26% de moins de 25 ans (contre 28%) et 33% de 60 ans ou plus (contre 30%).
- **Une population vieillissante**: La part des 60 ans progresse également.

Le territoire est organisé autour de 2 bassins principaux d'emplois : Chalon sur Saône et Mâcon.



Insee, Recensement de la population. Calculs : Pôle emploi – 2023

Dynamiques économiques :

- **Un taux de chômage de 6,4%** au 4^{ème} trimestre 2022, niveau similaire à la moyenne régionale, et inférieur à la moyenne française métropolitaine (7,1%).
- La proportion d'ouvriers qualifiés est légèrement supérieure à la moyenne régionale (12% contre 11% au niveau régional), même constat pour les employés qualifiés (41% contre 40% en région).
- Les demandeurs d'emploi de Saône-et-Loire ont globalement un **niveau de formation moins élevé** que dans le reste de la région : 46% d'entre eux ont un niveau de formation supérieur au BAC (contre 48% en région) et 37%, un niveau CAP ou BEP (contre 35% en région).
- Les secteurs des **services** et de **l'industrie** sont les plus importants en termes de nombre de salariés.
- Les métiers d'arboriculteurs, viticulteurs, conducteurs d'engins de déplacement de charges, secrétaires et agents de nettoyage de locaux sont les métiers pour lesquels les employeurs déclarent le plus des difficultés de recrutement sont .
- En 2022 l'emploi intérimaire reste stable par rapport à l'année précédente, alors qu'il augmente de 5% en région.
- Dans le bassin d'emploi de **Chalon sur Saône**, les principaux secteurs économiques sont l'industrie et le transport, la logistique et l'entreposage. Le bassin concentre 10% des intérimaires de la région et 6% du chômage régional. Des tensions de main-d'œuvre qualifiée concernent plusieurs secteurs d'activité.
- Dans le bassin d'emploi de **Mâcon**, l'activité est multisectorielle : industrie, agriculture et élevage et le tourisme. Le secteur industriel est bien implanté mais peine à trouver du personnel qualifié. Un recours à l'intérim plus important qu'en région (5,5% contre 3,3%).

II. Éléments généraux sur le territoire

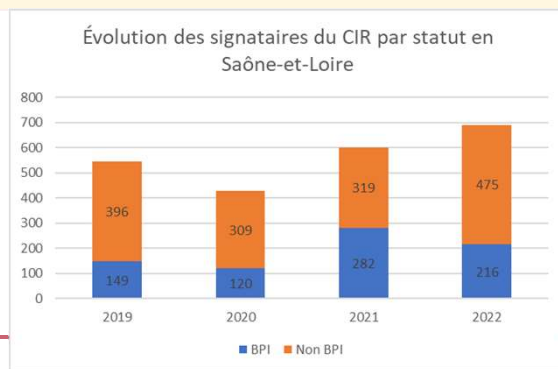
Principales caractéristiques des publics BPI sur le territoire

Les **bénéficiaires** d'une **protection internationale** (BPI) sont les étrangers qui ont obtenu le bénéfice du statut de **réfugié**, de la **protection subsidiaire** ou d'**apatride**. Leur parcours de vie et le besoin de **protection** les conduit à s'installer durablement en France. Au titre de la reconnaissance ou de l'obtention d'une **protection internationale**, ils bénéficient de droits spécifiques.

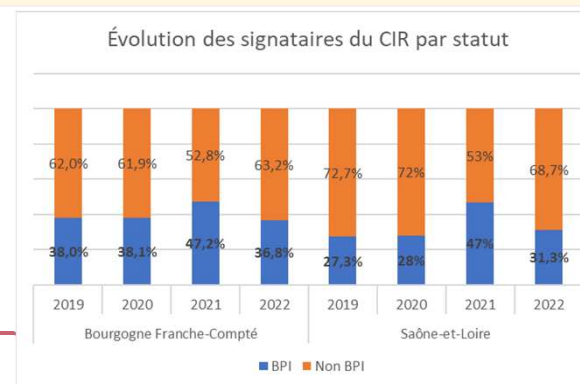
En tendance, le nombre d'étrangers admis au séjour (BPI et non-BPI) a plus fortement augmenté en Saône-et-Loire que dans la région, de plus de 10% par an (exception faite de 2020, année marquée par la crise sanitaire). Le nombre de BPI accueillis sur le territoire a fortement augmenté en 2021 suivant ainsi la tendance régionale mais de manière encore plus marquée (+135% de BPI entre 2020 et 2021 contre +72% en BFC). Pour autant, une baisse est observée pour l'année 2022 (-23% en Saône et Loire, -22% en BFC). La Saône-et-Loire accueille 27% des BPI de la région (18% des signataires de CIR).

En 2022, la part des BPI signataires d'un CIR (éligibles au programme AGIR) s'élève à plus de 31% de la population signataire d'un tel contrat. Elle est inférieure à celle que l'on constate au niveau régional - hormis en 2021 (37%). Pour rappel, schématiquement, outre la raison humanitaire, deux autres motifs peuvent conduire à l'admission au séjour des primo-arrivants : le motif familial et le motif professionnel.

Particularité du département : Présence d'un GUDA à Mâcon, ce qui peut inciter les demandeurs d'asile à choisir la Saône-et-Loire pour faciliter leurs démarches. Cette tendance est accentuée sur l'année 2023 ouverture d'un CAES (centre d'accueil et d'évaluation des situations) de 75 places (secteur Montceau Creusot).



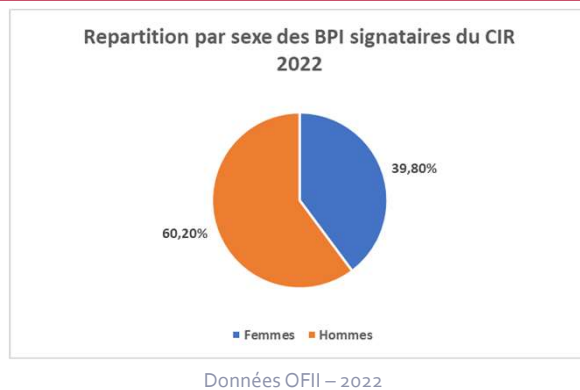
Données OFII – 2020 – 2022 et DREETS 2022



Données OFII – 2020 – 2022, et DREETS 2022

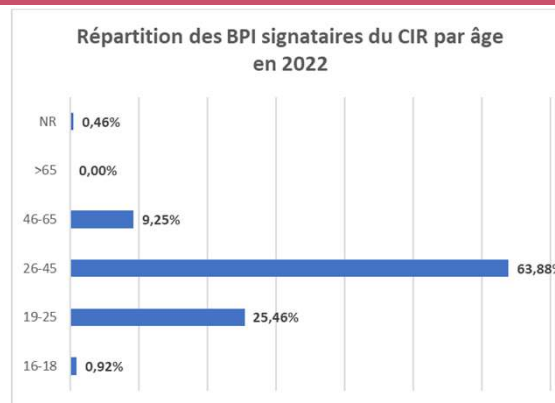
II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des publics BPI sur le territoire



En Saône-et-Loire, **71,20%** des BPI signataires du CIR sont des hommes, les femmes représentant le **28,7%** de cette population (à titre de comparaison, 45% des signataires de CIR BPI et non BPI sont des femmes). A l'échelle régionale, cette sous-représentation des femmes parmi les BPI signataires de CIR existe mais de façon moins marquée (37% des BPI signataires d'un CIR sont des femmes en BFC, 48% si on considère l'ensemble des signataires)

Concernant la situation familiale des signataires du CIR, 52,3% des BPI sont célibataires et 47,6% sont mariés.



En 2022, la plupart des BPI signataires du CIR sont dans la tranche d'âge 26-45 ans. Plus de 26% ont moins de 26 ans, ce qui correspond à la population totale des signataires de CIR du département.

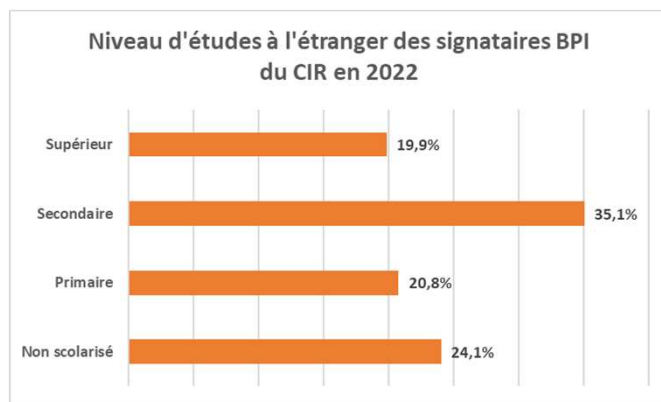
Les jeunes de 16 – 18 ans, ainsi que les seniors de plus de 65 ans, constituent les tranches d'âges les moins représentées parmi les signataires BPI du CIR.

En termes de pays d'origine, en 2022, **37,5%** des BPI signataires d'un CIR sont afghans et **16,6%** sont syriens. D'autres pays sont représentés dans une moindre mesure : Soudan (6,9% des BPI), Côte d'Ivoire (3,7%) Bangladesh, République démocratique du Congo et Guinée (3,2% des BPI chacun).

Une évolution des publics est constatée ces dernières années. Entre 2015 et 2019, des BPI sont surtout originaires d'Irak, de Syrie ou d'Afghanistan. Depuis 2020, ils arrivent d'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Erythrée, Soudan, Mali...). Le nombre de jeunes mineurs non accompagnés (MNA) est en augmentation, de même que la part des personnes isolées (majoritairement des hommes).

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des publics BPI sur le territoire

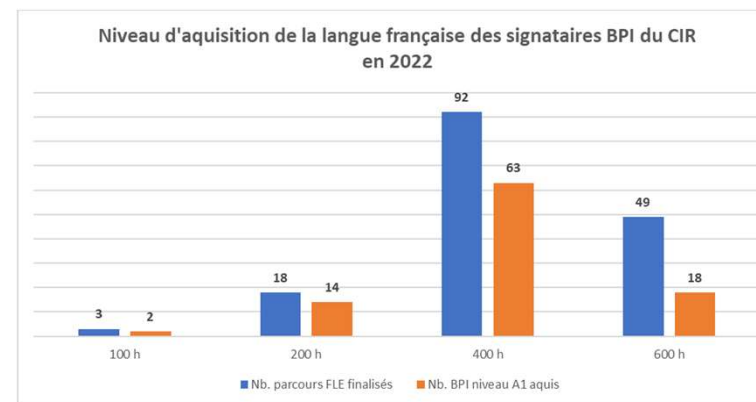


Données OFII – 2022

En 2022, environ 20% des BPI signataires d'un CIR déclarent avoir un niveau d'études supérieures à l'étranger (BFC : 23%).

Plus de 24% n'a pas été scolarisé dans son pays d'origine (BFC : 22%).

Dans le département, ils ont ainsi un niveau d'études inférieur aux signataires d'un CIR non BPI (parmi eux, 37% indiquent un niveau d'études supérieures et 11% disent n'avoir jamais été scolarisés). Ceci est à mettre en lien avec le motif professionnel d'admission au séjour qui ne représente cependant que 11% des signataires de CIR.



Données OFII – 2022

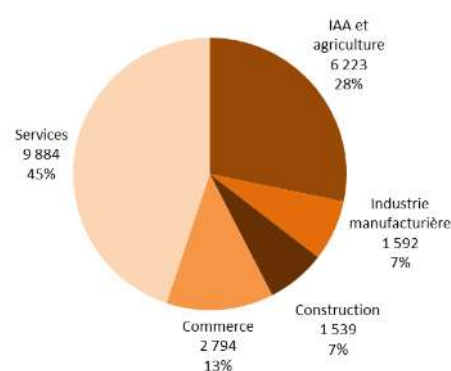
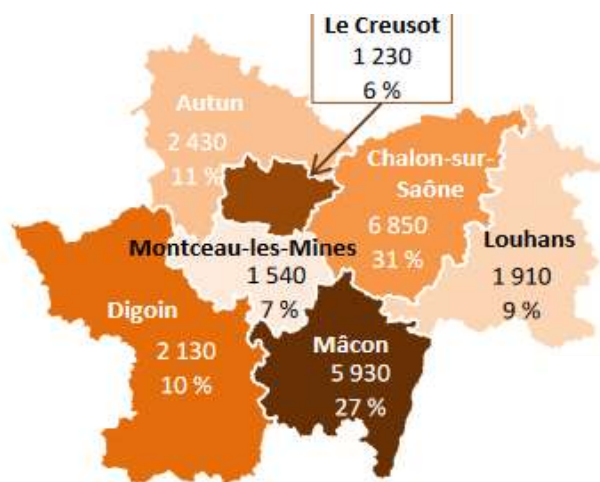
En 2022, 162 signataires d'un CIR BPI ont finalisé un parcours FLE, dont 49 un parcours de 600h. Au total, 97 d'entre eux ont acquis le niveau A1, soit 59,5% des personnes en formation (BFC : 61,5%).

Sur ce sujet, on ne note pas de différences notables avec les signataires de CIR non-BPI dans le département.

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des bassins d'emploi

Les projets de recrutement par bassins d'emploi, par secteurs d'activité et par métiers recherchés



45% des embauches annoncées concernent le secteur des services.

Les fonctions liées aux métiers de la vente, du tourisme et des services concentrent la plus forte part des projets (28 %) devant les métiers de l'agriculture (25 %). Les fonctions médico-sociales et sociales représentent 11 % des recrutements envisagés et les ouvriers des secteurs de l'industrie 10%.

Avec près de 4 600 projets, le métier de viticulteur, arboriculteur salarié, cueilleur est le plus recherché dans le département.

Guide de lecture : Le métier d'aide-soignant est le 2^{ème} métier le plus recherché dans le département (3^{ème} au niveau régional). On dénombre pour ce métier 750 projets de recrutement. 51 % de ces projets sont jugés difficiles et 13 % sont liés à une activité saisonnière.

Métier	RANG DANS LE DÉPARTEMENT	RANG REGIONAL	Nombre de projets	PART DES PROJETS DIFFICILES	PART DES PROJETS SAISONNIERS
Viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs	1	1	4 591	62%	93%
Aides-soignants (aides médico-psycho., auxil. puériculture, assistants...)	2	3	750	51%	13%
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	3	2	682	30%	30%
Serveurs de cafés, de restaurants et commis	4	6	669	63%	44%
Employés de libre-service	5	8	668	46%	51%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine (y.c. crêpes, pizzas,...)	6	5	617	71%	37%
Infirmiers, cadres infirmiers et puériculteurs	7	11	568	66%	3%
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	8	7	518	23%	37%
Aides à domicile, aides ménagers, travailleurs familiaux	9	4	494	84%	28%
Artistes, professeurs d'art (musique, danse, spectacles)	10	14	491	17%	41%

Plus de 22 000 embauches envisagées en 2023

28,1 % des établissements de la Saône-et-Loire projettent de recruter en 2023 (contre 27,6 % en Bourgogne-Franche-Comté et 29,3 % en 2022)

Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/BMO/BMO_2023/BMO2023_71.pdf

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi *

ZONE D'EMPLOI DE CHALON-SUR-SAÔNE

Chalon-sur-Saône est le principal bassin d'emploi du département.

Dynamiques d'emploi :

- Bonne dynamique générale d'emploi entre 2015 et 2019, avec toutefois des tendances contrastées dans certains secteurs.
- En 2023, un nombre important de projets de recrutement (6 850) dont 57% jugés difficiles et 43% pour des métiers saisonniers)
- Métiers les plus porteurs : : viticulteurs, arboriculteurs, agents d'entretiens de locaux, ouvriers non qualifiés,...
- Manque de main-d'œuvre qualifiée concernant plusieurs secteurs d'activité; lié à la formation et au désintérêt des métiers.
- Haut taux de recours à l'intérim: 5% de l'emploi salarié (contre le 3,3% régional). **Le bassin concentre 10% des intérimaires de la région.**

Chômage en 2022 (Source : Insee, taux de chômage localisé par zone d'emploi, en moyenne annuelle):

Taux de chômage : 6,5%, en baisse depuis 2019 (contre 6,5% dans le département, 6,3% en région).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (2020) :

- 52% de femmes contre 48% d'hommes.
- 58% sont âgés de 25 – 49 ans.
- Plus de la moitié des demandeurs sont qualifiés.

Principaux secteurs économiques :

- Industrie (fabrication de produits non métalliques, métallurgie, fabrication d'équipements électriques et informatiques).
- Transport, logistique et entreposage.

Source: Diagnostic territorial bassin Chalon sur Saône, Terre d'avance, Katalyse, 2021 et enquête BMO de Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa=27&fb=71&lc=0&pp=2023&ss=1>

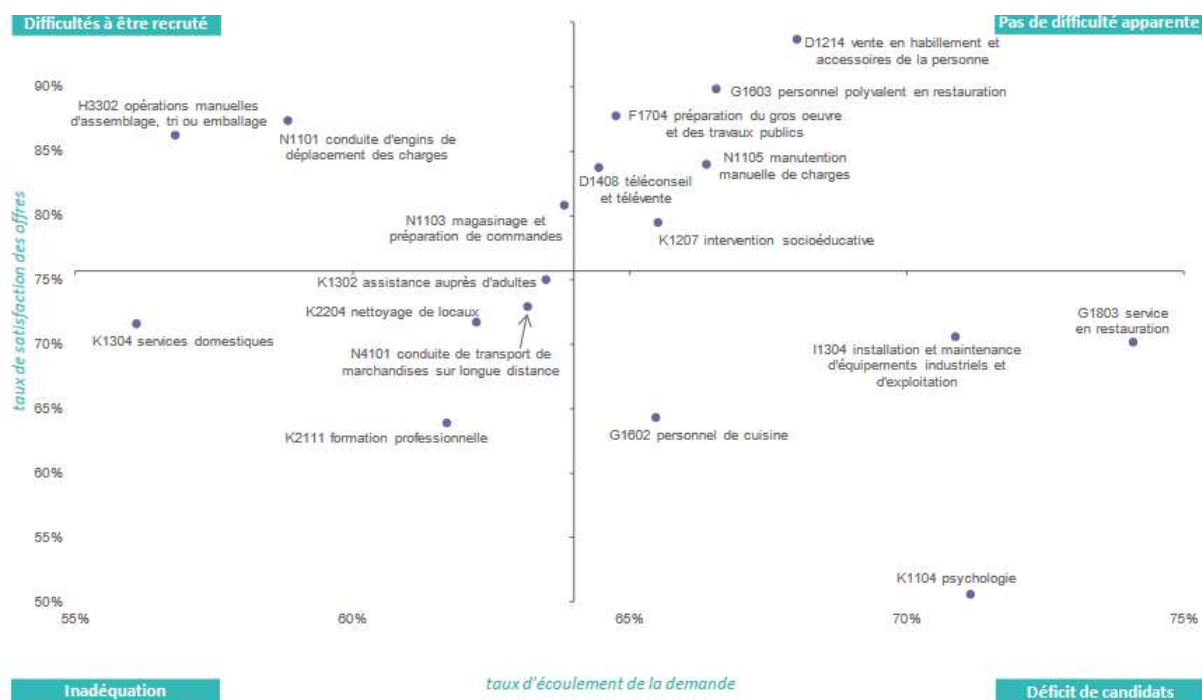
*Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

BASSIN D'EMPLOI DE CHALON-SUR-SAÔNE

Graphe des métiers pour les 20 code ROME enregistrant le plus d'offres entre avril 2022 et mars 2023 (source : Pôle Emploi)



Guide de lecture :

Les métiers sont positionnés sur un plan selon deux axes, en fonction du taux de satisfaction des offres (axe vertical) et du taux d'écoulement des demandes (axe horizontal). Ce positionnement se fait par rapport à la moyenne de chacun de ces deux indicateurs, par conséquent le nombre de métiers présents dans chacune des quatre cases du graphe diffère.

Schématiquement sont ainsi distinguées quatre situations d'équilibre (ou de déséquilibre) relatif entre l'offre et la demande d'emploi :

1. métiers sans difficulté apparente. Les offres sont satisfaites et les demandeurs ont une sortie rapide ;
2. métiers pour lesquels les demandeurs ont des difficultés à être recrutés. Les offres sont satisfaites, mais les demandeurs manquent de débouchés ;
3. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'une inadéquation plutôt qualitative. Les offres sont mal satisfaites, mais les demandeurs ne trouvent pas d'emploi facilement pour autant ;
4. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'un déficit de candidats.

Remarque : Les 20 premiers ROME regroupent 40% des offres du bassin.

Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_louhans.pdf

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

ZONE D'EMPLOI DE MÂCON

Mâcon est un pôle d'emploi majeur dont l'influence s'étend dans le département de l'Ain, ce qui explique le nombre important de personnes qui viennent y travailler.

Dynamiques d'emploi :

- Implantation régulière d'entreprises, mais une faible attractivité du territoire pour les personnels qualifiés et une population vieillissante.
- 5 930 projets de recrutement en 2023 dont plus de 59% jugés difficiles et 42% pour des emplois saisonniers.
- Métiers les plus porteurs : : viticulteurs, arboriculteurs, serveurs de café restaurant, apprentis et aides en cuisine
- Difficultés de recrutement dans plusieurs métiers: ouvriers qualifiés et non qualifiés, santé, conducteurs, métiers de services, etc.
- Chômage de longue durée complexe à résoudre (sous qualification, mobilité, inclusion numérique).
- Un fort taux de recours à l'intérim : 5,5% de l'emploi salarié (contre 3,3% au niveau régional). **Un intérimaire sur 2 travaille dans l'industrie et un intérimaire sur quatre dans les services.**

Chômage en 2022 (Source : Insee, taux de chômage localisé par zone d'emploi, en moyenne annuelle) :

Taux de chômage : 5,8% en baisse depuis 2019 (contre 6,5% dans le département, 6,3% en région).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (2020) :

- Une forte augmentation du nombre de jeunes et de seniors (plus qu'en région), ainsi que d'hommes.
- Près du 50% des demandeurs sont qualifiés.

Principaux secteurs économiques :

- Activité multisectorielle sur tout le bassin.
- Industrie (métallurgie surtout).
- Agriculture et élevage.
- Tourisme.

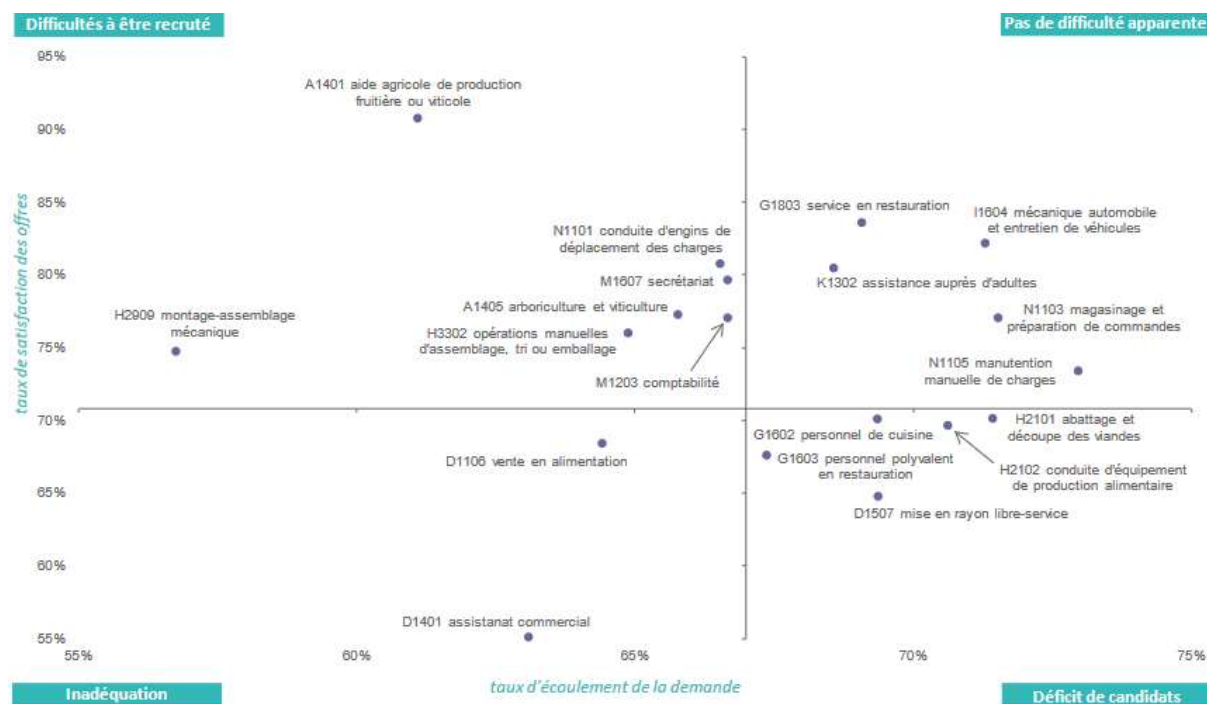
Source: Diagnostic territorial bassin Chalon sur Saône, Terre d'avance, Katalyse, 2021 et enquête BMO de Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa=27&fb=71&lc=0&pp=2023&ss=1>

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

BASSIN D'EMPLOI DE MÂCON

Graphe des métiers pour les 20 code ROME enregistrant le plus d'offres entre avril 2022 et mars 2023 (source : Pôle Emploi)



Guide de lecture :

Les métiers sont positionnés sur un plan selon deux axes, en fonction du taux de satisfaction des offres (axe vertical) et du taux d'écoulement des demandes (axe horizontal). Ce positionnement se fait par rapport à la moyenne de chacun de ces deux indicateurs, par conséquent le nombre de métiers présents dans chacune des quatre cases du graphe diffère.

Schématiquement sont ainsi distinguées quatre situations d'équilibre (ou de déséquilibre) relatif entre l'offre et la demande d'emploi :

1. métiers sans difficulté apparente. Les offres sont satisfaites et les demandeurs ont une sortie rapide ;
2. métiers pour lesquels les demandeurs ont des difficultés à être recrutés. Les offres sont satisfaites, mais les demandeurs manquent de débouchés ;
3. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'une inadéquation plutôt qualitative. Les offres sont mal satisfaites, mais les demandeurs ne trouvent pas d'emploi facilement pour autant ;
4. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'un déficit de candidats.

Remarque : Les 20 premiers ROME regroupent 38% des offres du bassin.

Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_louhans.pdf

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

ZONE D'EMPLOI D'AUTUN

Zone d'emploi confrontée à une tendance structurelle à la diminution de sa population et à son vieillissement.

Dynamiques d'emploi :

- Bassin d'emploi peu dynamique, très faiblement peuplé (30 habitants/km²) et marqué par une forte concentration des emplois : 65% des emplois sur 4 pôles d'activité (hôpital, lycée militaire, EPCI et Hanes) 1/3 des emplois privés concentrés sur 2 sociétés.
- 2 430 projets de recrutement en 2023 dont plus de 55% jugés difficiles et plus de 63% pour des emplois saisonniers.
- Métiers les plus porteurs : viticulteurs, arboriculteurs, artistes, apprentis et aides en cuisine
- Difficultés de recrutement notamment dans l'industrie en raison du manque d'attractivité des métiers.
- Manque de main d'œuvre qualifiée, population vieillissante et en baisse.
- Très faible présence de l'emploi intérimaire sur le bassin d'emploi, concentré dans l'industrie et la construction.

Chômage en 2022 (Source : Insee, taux de chômage localisé par zone d'emploi, en moyenne annuelle)

Taux de chômage : 7,5% (contre 6,5% dans le département, 6,3% en région).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (2020) :

- Plus de la moitié sont des femmes.
- Une grande majorité sont âgés de 25 – 49 ans.
- Plus de la moitié des demandeurs sont de longue durée et ils sont qualifiés.

Principaux secteurs économiques :

Un tissu économique diversifié, avec 4 activités prépondérantes sur le bassin (commerce, services à la personne, services administratifs et industrie).

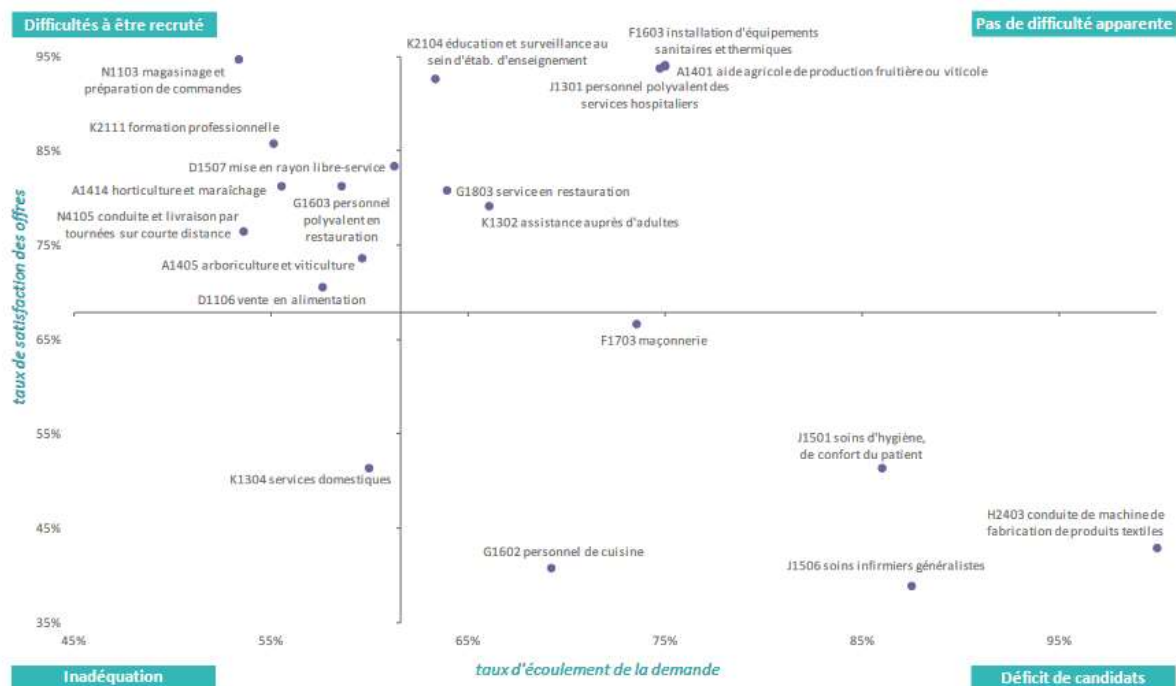
Source: Diagnostic territorial bassin Chalon sur Saône, Terre d'avance, Katalyse, 2021 et enquête BMO de Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa=27&fb=71&lc=0&pp=2023&ss=1>

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

BASSIN D'EMPLOI D'AUTUN

Graphe des métiers pour les 20 code ROME enregistrant le plus d'offres entre avril 2022 et mars 2023 (source : Pôle Emploi)



Guide de lecture :

Les métiers sont positionnés sur un plan selon deux axes, en fonction du taux de satisfaction des offres (axe vertical) et du taux d'écoulement des demandes (axe horizontal). Ce positionnement se fait par rapport à la moyenne de chacun de ces deux indicateurs, par conséquent le nombre de métiers présents dans chacune des quatre cases du graphe diffère.

Schématiquement sont ainsi distinguées quatre situations d'équilibre (ou de déséquilibre) relatif entre l'offre et la demande d'emploi :

1. métiers sans difficulté apparente. Les offres sont satisfaites et les demandeurs ont une sortie rapide ;
2. métiers pour lesquels les demandeurs ont des difficultés à être recrutés. Les offres sont satisfaites, mais les demandeurs manquent de débouchés ;
3. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'une inadéquation plutôt qualitative. Les offres sont mal satisfaites, mais les demandeurs ne trouvent pas d'emploi facilement pour autant ;
4. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'un déficit de candidats.

Remarque : Les 20 premiers ROME regroupent 46% des offres du bassin.

Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_louhans.pdf

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

ZONE D'EMPLOI DU CREUSOT-MONTCEAU

Zone emblématique de l'industrie.

Dynamiques d'emploi :

- Une grande dépendance aux grandes entreprises, notamment dans l'industrie, secteur représentant 30% de l'emploi.
- 2 770 projets de recrutement en 2023 dont environ 52% jugés difficiles et environ 14% pour des emplois saisonniers (nette différence entre le Creusot et Montceau où l'emploi saisonnier représente respectivement 20% et 8% des projets de recrutement).
- Métiers les plus porteurs : aides à domicile / aides ménagères, aides-soignants, employés de libre-service, serveurs de café restaurant, professionnels de l'animation
- Des difficultés de recrutement sur plusieurs métiers des services à la personne, de l'industrie, et techniques dans l'électronique et du bâtiment.
- Un manque de main d'œuvre locale qualifiée et une difficulté à attirer de nouveaux résidents.
- Un recours plus important à l'intérim que sur le reste de la région. Près de 70% des salariés intérimaires du bassin travaillent dans l'industrie.

Chômage en 2022 (Source : Insee, taux de chômage localisé par zone d'emploi, en moyenne annuelle)

Taux de chômage : 8,2% (contre 6,5% dans le département, 6,3% en région).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (2020) :

- Plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont de longue durée.
- Plus de la moitié ont un niveau de formation inférieur au Bac.

Principaux secteurs économiques :

- Spécificité du territoire: Une présence forte de l'industrie où l'emploi est plus important qu'en région.
- Présence des grands groupes industriels nationaux et internationaux du nucléaire.

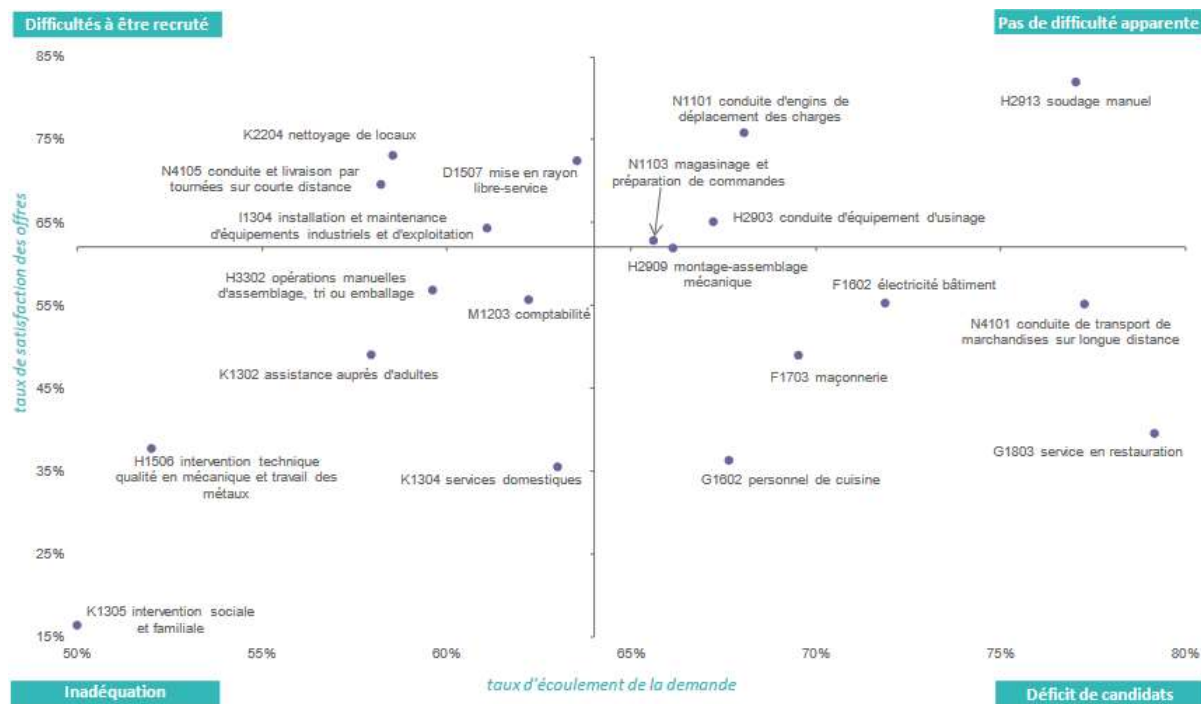
Source: Diagnostic territorial bassin Chalon sur Saône, Terre d'avance, Katalyse, 2021 et enquête BMO de Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa=27&fb=71&lc=0&pp=2023&ss=1>

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

BASSIN D'EMPLOI DU CREUSOT

Graphe des métiers pour les 20 code ROME enregistrant le plus d'offres entre avril 2022 et mars 2023 (source : Pôle Emploi)



Guide de lecture :

Les métiers sont positionnés sur un plan selon deux axes, en fonction du taux de satisfaction des offres (axe vertical) et du taux d'écoulement des demandes (axe horizontal). Ce positionnement se fait par rapport à la moyenne de chacun de ces deux indicateurs, par conséquent le nombre de métiers présents dans chacune des quatre cases du graphe diffère.

Schématiquement sont ainsi distinguées quatre situations d'équilibre (ou de déséquilibre) relatif entre l'offre et la demande d'emploi :

1. métiers sans difficulté apparente. Les offres sont satisfaites et les demandeurs ont une sortie rapide ;
2. métiers pour lesquels les demandeurs ont des difficultés à être recrutés. Les offres sont satisfaites, mais les demandeurs manquent de débouchés ;
3. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'une inadéquation plutôt qualitative. Les offres sont mal satisfaites, mais les demandeurs ne trouvent pas d'emploi facilement pour autant ;
4. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'un déficit de candidats.

Remarque : Les 20 premiers ROME regroupent 44% des offres du bassin.

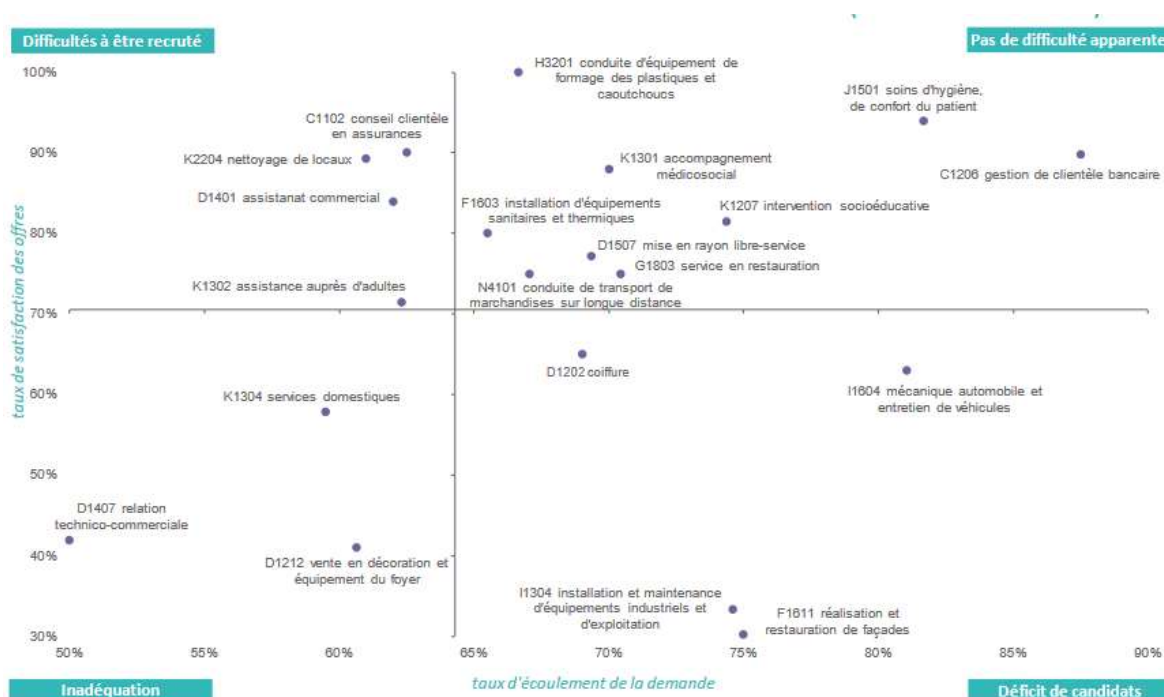
Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_louhans.pdf

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

BASSIN D'EMPLOI DE MONTCEAU

Graphe des métiers pour les 20 code ROME enregistrant le plus d'offres entre avril 2022 et mars 2023 (source : Pôle Emploi)



Guide de lecture :

Les métiers sont positionnés sur un plan selon deux axes, en fonction du taux de satisfaction des offres (axe vertical) et du taux d'écoulement des demandes (axe horizontal). Ce positionnement se fait par rapport à la moyenne de chacun de ces deux indicateurs, par conséquent le nombre de métiers présents dans chacune des quatre cases du graphe diffère.

Schématiquement sont ainsi distinguées quatre situations d'équilibre (ou de déséquilibre) relatif entre l'offre et la demande d'emploi :

1. métiers sans difficulté apparente. Les offres sont satisfaites et les demandeurs ont une sortie rapide ;
2. métiers pour lesquels les demandeurs ont des difficultés à être recrutés. Les offres sont satisfaites, mais les demandeurs manquent de débouchés ;
3. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'une inadéquation plutôt qualitative. Les offres sont mal satisfaites, mais les demandeurs ne trouvent pas d'emploi facilement pour autant ;
4. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'un déficit de candidats.

Remarque : Les 20 premiers ROME regroupent 44% des offres du bassin.

Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_louhans.pdf

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

ZONE D'EMPLOI DU CHAROLAIS

Un bassin rural et faiblement peuplé dans lequel le chômage est moins présent

Dynamiques d'emploi :

- Diminution de 4% du nombre d'emplois dans un contexte régional d'augmentation du nombre d'emplois (2015 – 2019).
- 2 134 projets de recrutement en 2023 dont environ 59,5% jugés difficiles et environ 18% pour des emplois saisonniers.
- Métiers les plus porteurs : infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices, aides-soignants (aide médico-psychologique, auxiliaire de puériculture, ...), employés de libre-service constituent le top 3 du bassin.
- Une difficulté particulière rencontrée dans le recrutement: la barrière de la langue.
- Manque d'attractivité pour les cadres et une population vieillissante mais une zone avec un marketing territorial dynamique: candidature UNESCO, labellisation « Territoire d'industrie » depuis 2018.
- Un recours à l'intérim un peu plus important qu'en région (4% des salariés contre 3,3%). Près de 50% des salariés intérimaires du bassin travaillent dans l'industrie.

Chômage en 2022 (Source : Insee, taux de chômage localisé par zone d'emploi, en moyenne annuelle)

Taux de chômage : 5,2% (contre 6,5% dans le département, 6,3% en région).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (2020) :

- Une partie plus importante de femmes que d'hommes.
- Une majorité de demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans.
- La moitié des demandeurs sont de longue durée.
- Plus de la moitié sont qualifiés et la part de la demande d'emploi des cadres est croissante.
- Un niveau de formation des demandeurs d'emploi plus faible que la moyenne.

Source: Diagnostic territorial bassin Chalon sur Saône, Terre d'avance, Katalyse, 2021 et enquête BMO de Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa=27&fb=71&lc=0&pp=2023&ss=1>

Principaux secteurs économiques :

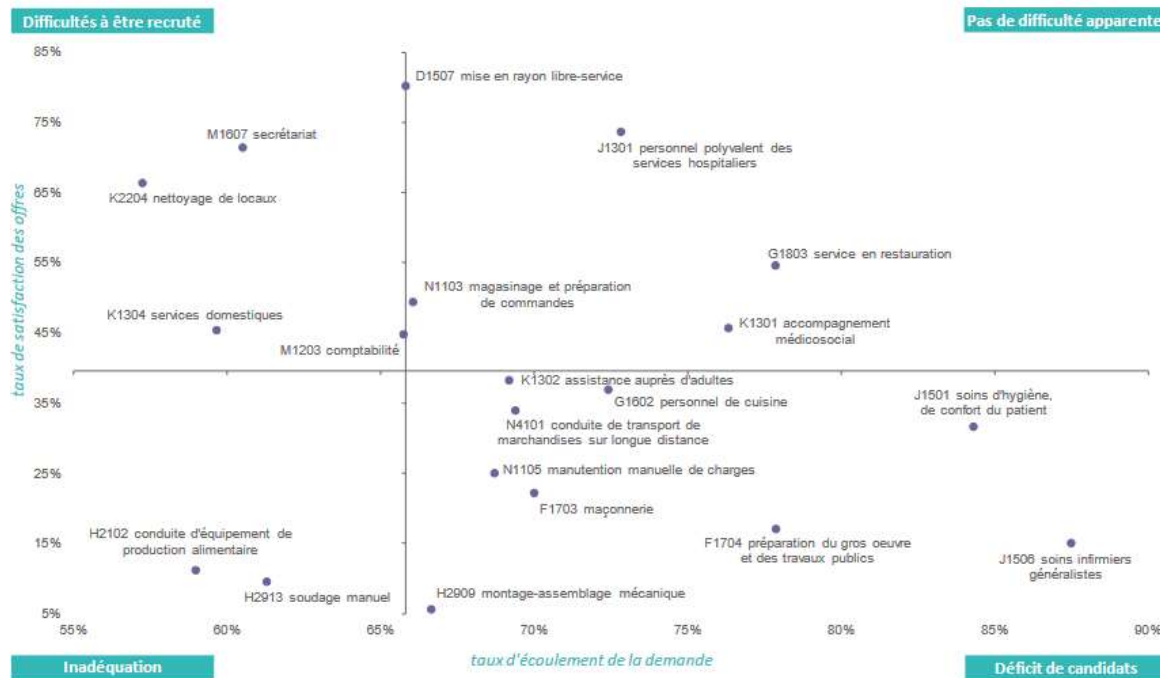
- Un bassin rural multisectoriel.
- Des secteurs agricoles et de santé bien implantés.
- Un secteur tertiaire moins représenté qu'en région.
- Relatif dynamisme de la filière tourisme.

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

ZONE D'EMPLOI DU CHAROLAIS

Graphe des métiers pour les 20 code ROME enregistrant le plus d'offres entre avril 2022 et mars 2023 (source : Pôle Emploi)



Guide de lecture :

Les métiers sont positionnés sur un plan selon deux axes, en fonction du taux de satisfaction des offres (axe vertical) et du taux d'écoulement des demandes (axe horizontal). Ce positionnement se fait par rapport à la moyenne de chacun de ces deux indicateurs, par conséquent le nombre de métiers présents dans chacune des quatre cases du graphe diffère.

Schématiquement sont ainsi distinguées quatre situations d'équilibre (ou de déséquilibre) relatif entre l'offre et la demande d'emploi :

1. métiers sans difficulté apparente. Les offres sont satisfaites et les demandeurs ont une sortie rapide ;
2. métiers pour lesquels les demandeurs ont des difficultés à être recrutés. Les offres sont satisfaites, mais les demandeurs manquent de débouchés ;
3. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'une inadéquation plutôt qualitative. Les offres sont mal satisfaites, mais les demandeurs ne trouvent pas d'emploi facilement pour autant ;
4. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'un déficit de candidats.

Remarque : Les 20 premiers ROME regroupent 41% des offres du bassin.

Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_louhans.pdf

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

ZONE D'EMPLOI DE LOUHANS

Un bassin industriel en particulier dans l'agroalimentaire, faiblement peuplé avec un taux de chômage peu élevé

Dynamiques d'emploi :

- 1 910 projets de recrutement en 2023 dont environ 48% jugés difficiles et environ 31% pour des emplois saisonniers
- Métiers les plus porteurs en 2023 : viticulteurs, arboriculteurs, ouvriers non qualifiés, serveurs de café restaurant

Chômage en 2022 (Source : Insee, taux de chômage localisé par zone d'emploi, en moyenne annuelle)

Taux de chômage : 5% (contre 6,5% dans le département, 6,3% en région).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (2023) :

- Fin mars 2023, le bassin de Louhans compte 2 081 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A. Leur nombre est en baisse de 5%
- 59% sont des femmes (Saône-et-Loire : 56% ; BFC : 55%)
- 1 879 demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) dans le bassin d'emploi, soit 43% des inscrits en catégories ABC.
- 482 demandeurs d'emploi ont un droit ouvert au RSA (avec ou sans prime d'activité), soit 11% des inscrits en catégories ABC.

Principaux secteurs économiques :

- Le canton de Louhans regroupe 31% de la population du bassin
- Très faiblement peuplé (47 hab./km²) et doté d'une population moins jeune que la moyenne régionale, le territoire perd des habitants.
- Le secteur des services est moins représenté (38% contre 51% dans la région) au profit de celui de l'industrie (38% contre 23%).

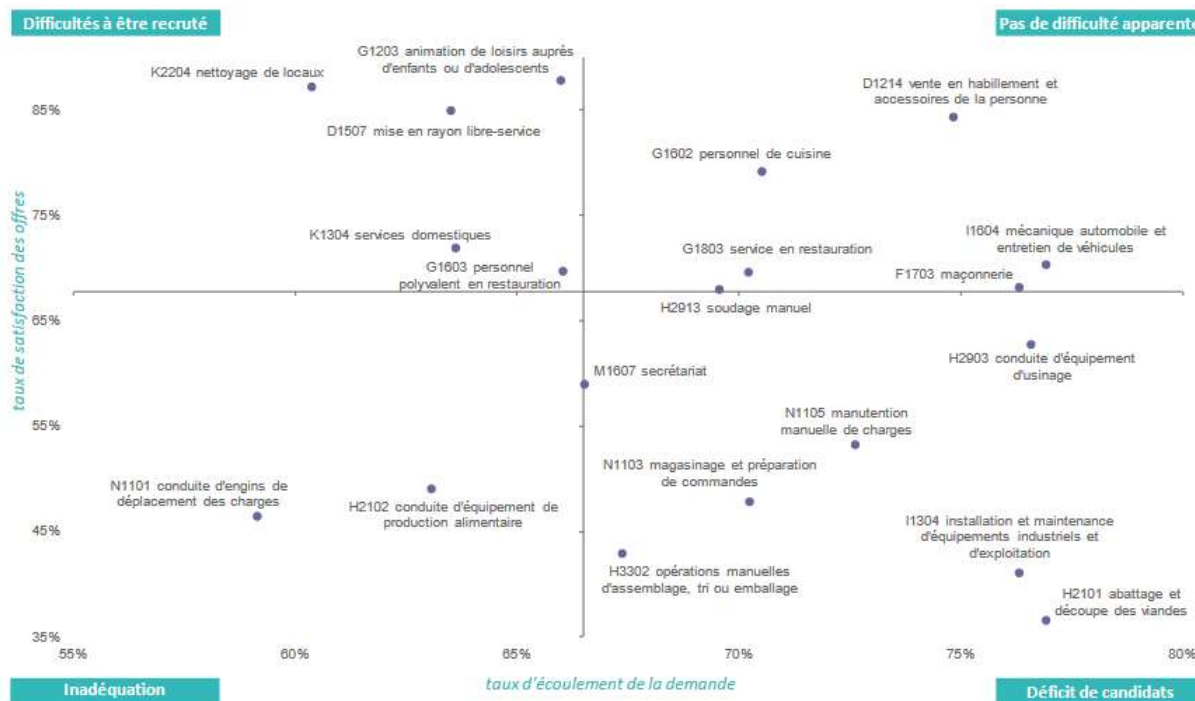
Source: Enquête BMO de Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa=27&fb=71&lc=0&pp=2023&ss=1>

II. Éléments généraux sur le territoire

Principales caractéristiques des zones d'emploi

ZONE D'EMPLOI DE LOUHANS

Graphe des métiers pour les 20 code ROME enregistrant le plus d'offres entre avril 2022 et mars 2023 (source : Pôle Emploi)



Guide de lecture :

Les métiers sont positionnés sur un plan selon deux axes, en fonction du taux de satisfaction des offres (axe vertical) et du taux d'écoulement des demandes (axe horizontal). Ce positionnement se fait par rapport à la moyenne de chacun de ces deux indicateurs, par conséquent le nombre de métiers présents dans chacune des quatre cases du graphe diffère.

Schématiquement sont ainsi distinguées quatre situations d'équilibre (ou de déséquilibre) relatif entre l'offre et la demande d'emploi :

1. métiers sans difficulté apparente. Les offres sont satisfaites et les demandeurs ont une sortie rapide ;
2. métiers pour lesquels les demandeurs ont des difficultés à être recrutés. Les offres sont satisfaites, mais les demandeurs manquent de débouchés ;
3. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'une inadéquation plutôt qualitative. Les offres sont mal satisfaites, mais les demandeurs ne trouvent pas d'emploi facilement pour autant ;
4. métiers pour lesquels les difficultés de recrutement semblent résulter d'un déficit de candidats.

Remarque : Les 20 premiers ROME regroupent 45% des offres du bassin.

Source: http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_louhans.pdf

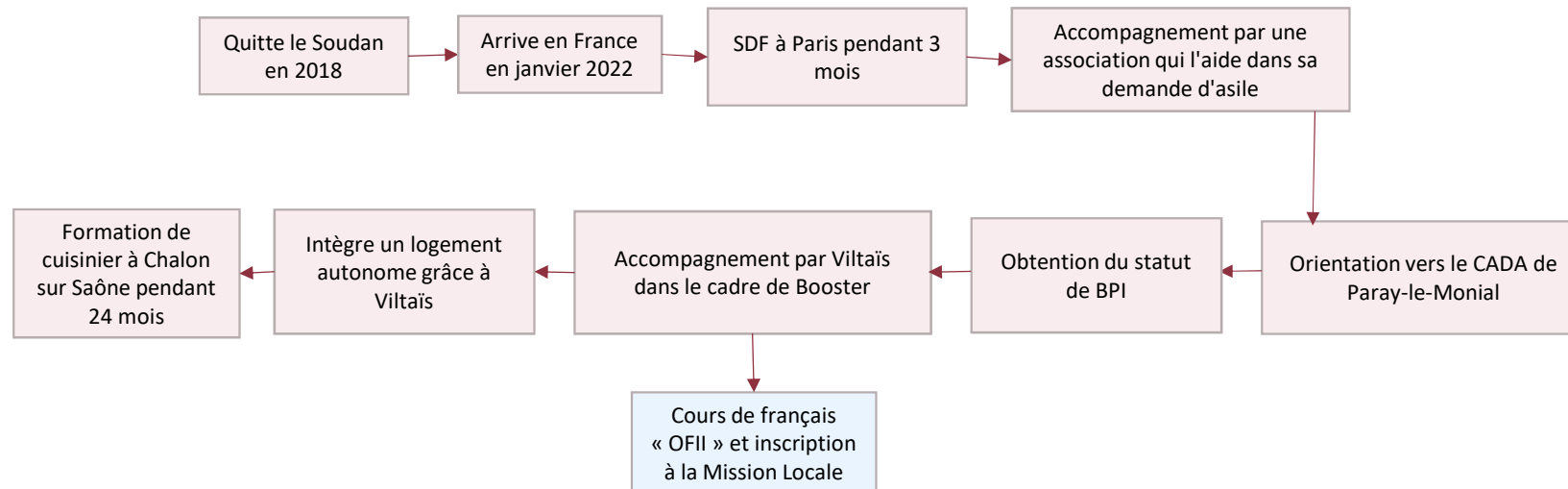
II. Éléments généraux sur le territoire

Parcours des BPI en Saône et Loire

Le parcours d'un BPI vers l'intégration et l'autonomie est rarement standard et linéaire. Il dépend de la situation initiale de la personne, de son parcours d'exil, du délai d'obtention du statut, du niveau en langue française ou encore de ses acquis ou difficultés périphériques. Cela suppose des besoins de coordination pour éviter les ruptures de parcours.

Voici quelques illustrations de ces parcours variés issus d'entretiens réalisés avec des BPI. *Les noms ont été modifiés. Les parcours complets sont disponibles en annexe.*

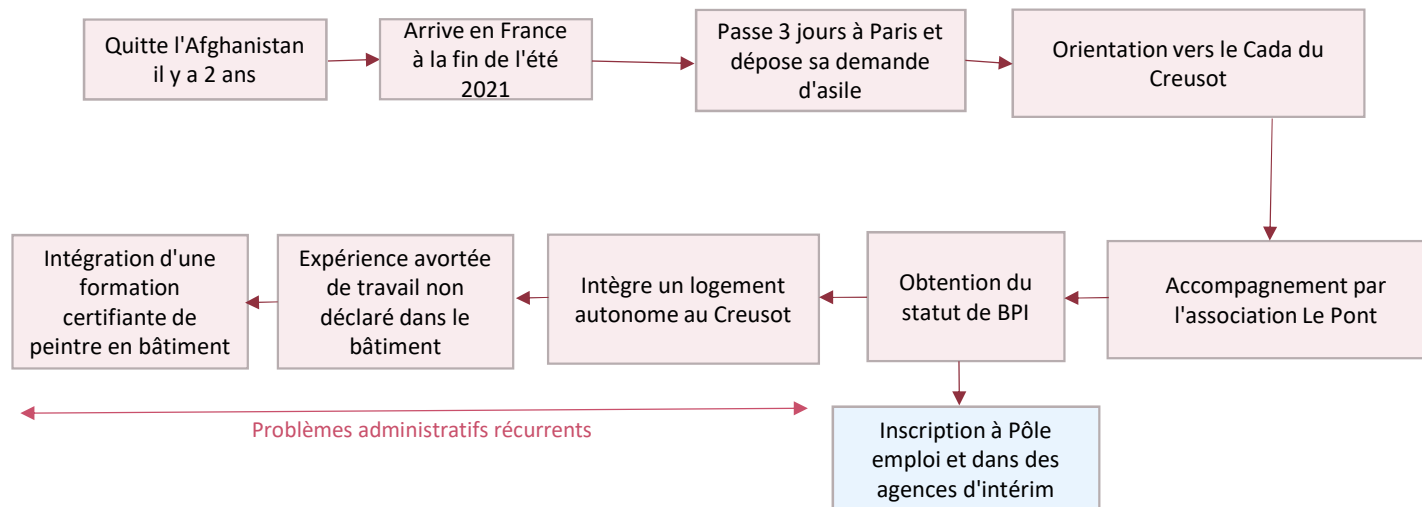
Parcours de Khedder* 22 ans, d'origine soudanaise



II. Éléments généraux sur le territoire

Parcours des BPI en Saône et Loire

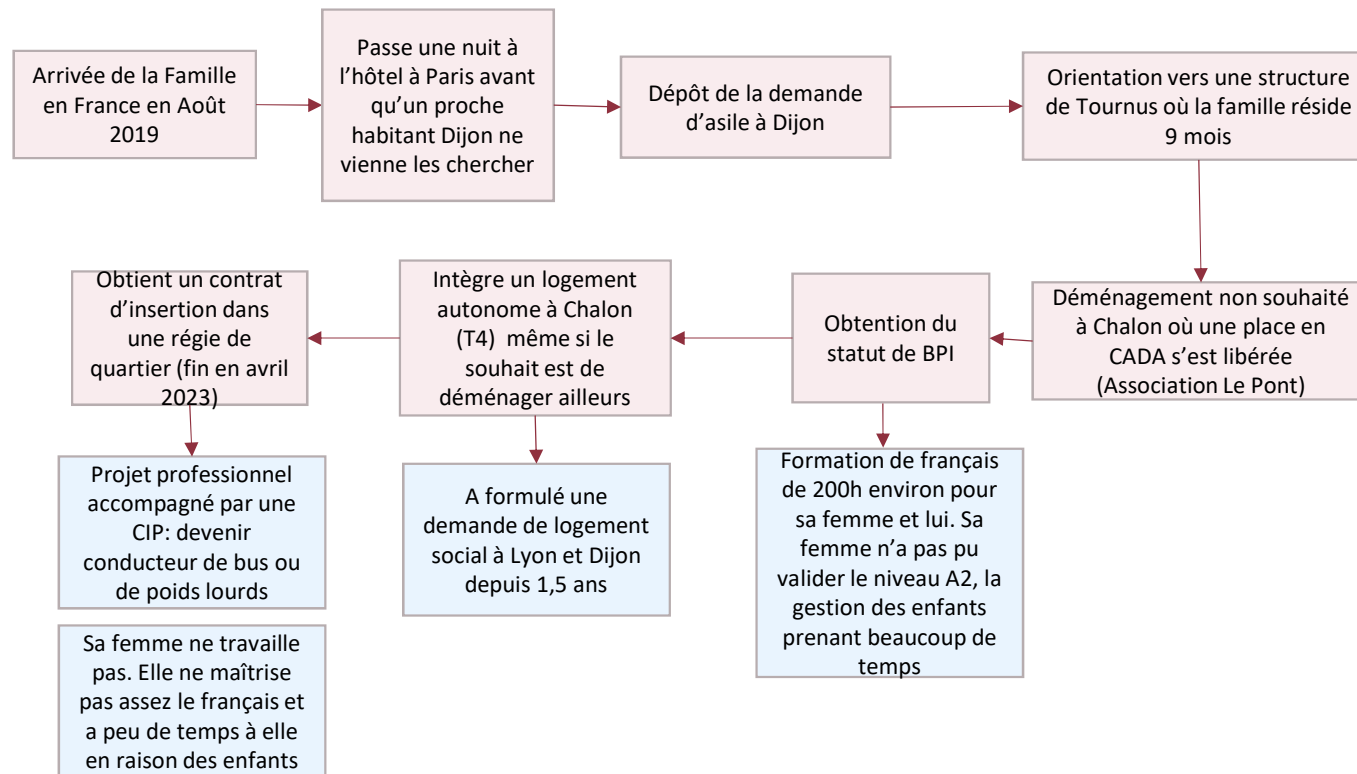
Parcours d'Alassane* 26 ans, d'origine afghane



II. Éléments généraux sur le territoire

Parcours des BPI en Saône et Loire

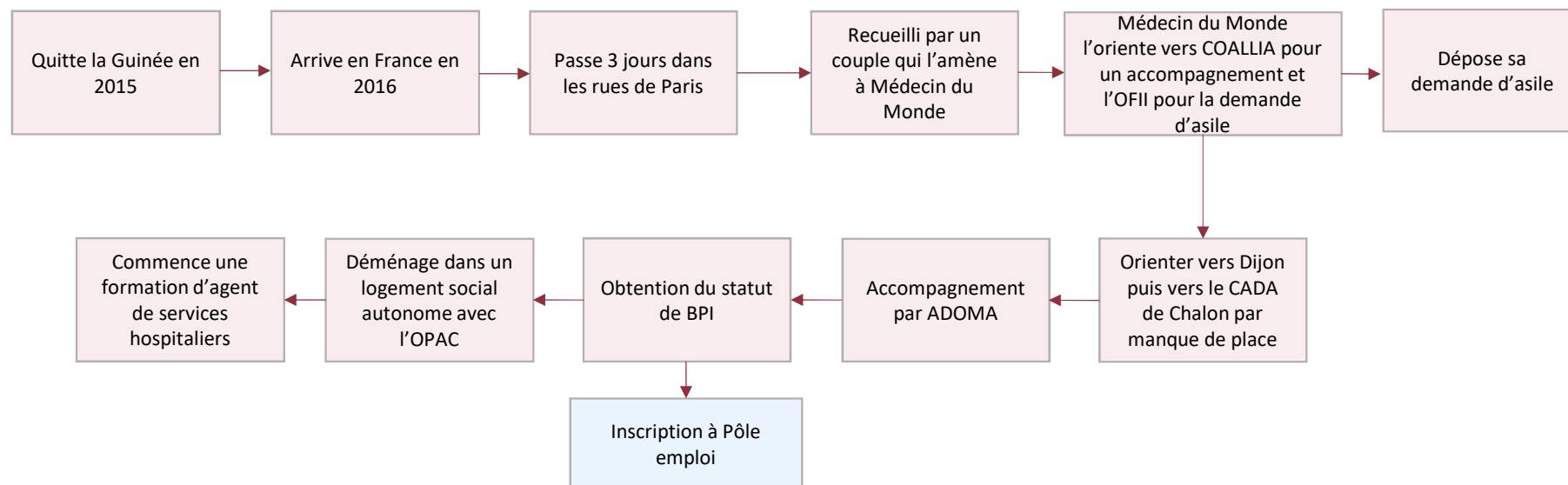
Parcours d'Ehsan*, une quarantaine d'années, et de sa famille d'origine afghane (Ehsan est marié et a 5 enfants de 2,5, 6, 8, 12 et 13 ans)



II. Éléments généraux sur le territoire

Parcours des BPI en Saône et Loire

Parcours de Samira* 34 ans, d'origine guinéenne

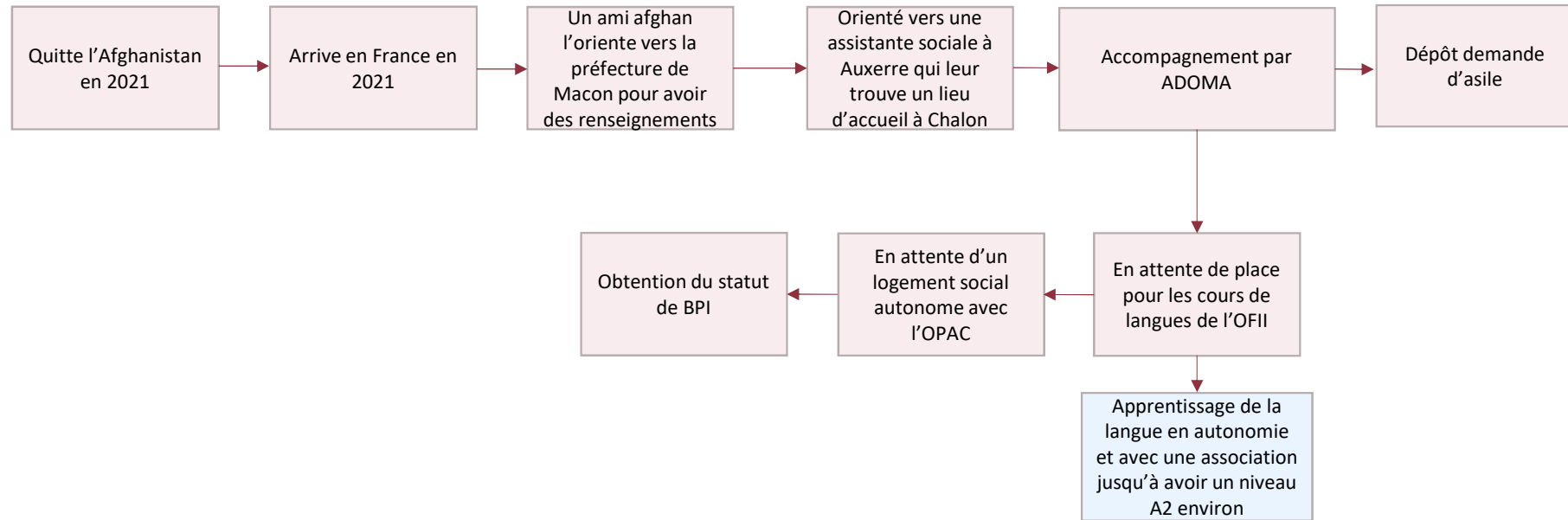


II. Éléments généraux sur le territoire

Parcours des BPI en Saône et Loire

Parcours de la famille SAMADI*, d'origine afghane

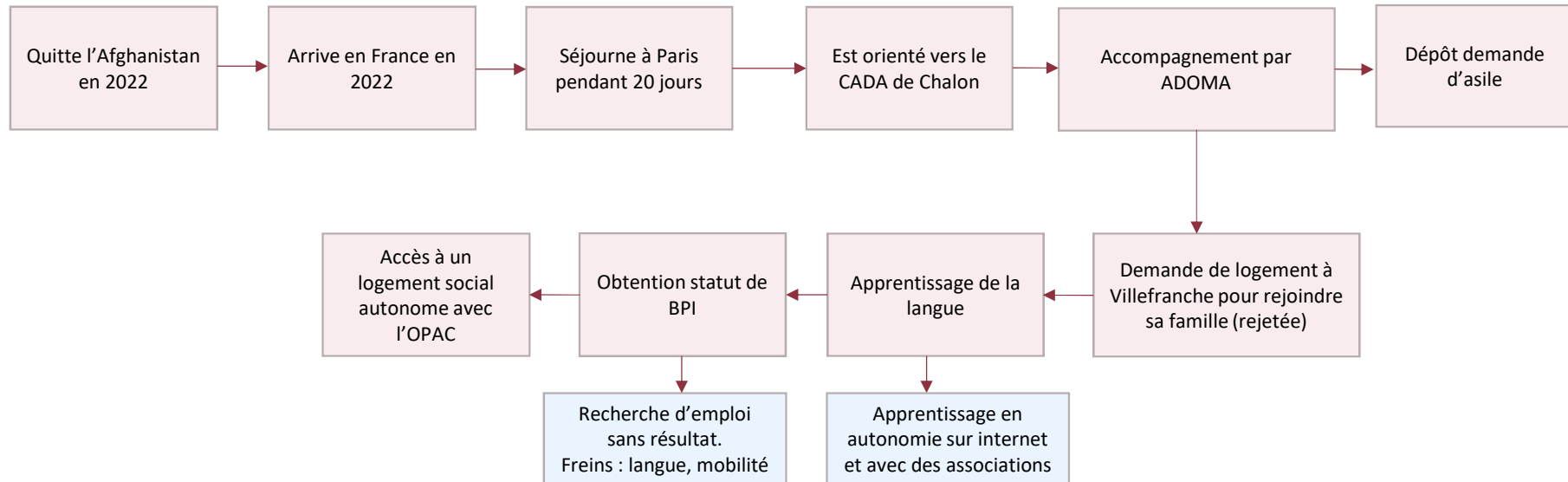
Père : 37 ans, Mère : 25 ans, Fils aîné : 6 ans, Fils cadet : 5 ans, Benjamine : 9 mois



II. Éléments généraux sur le territoire

Parcours des BPI en Saône et Loire

Parcours de Shaya* 36 ans, d'origine afghane



III. Analyse de la situation pour chacune des composantes (offre mobilisable, forces et faiblesses)

AGR

Description de l'accompagnement global renforcé

Description et objectifs

L'accompagnement global des réfugiés (AGR) est une prestation déployée depuis 2019 en Saône-et-Loire comprenant des actions individuelles ou collectives, fournie sur une période déterminée, aux bénéficiaires d'une protection internationale, statutaires ou protégés subsidiaires. Les mesures d'accompagnement sont octroyées sur la base d'une évaluation transmise à la DDETS.

Le cahier des charges de l'AGR prévoit que l'intervention des professionnels permette aux bénéficiaires de la protection internationale de :

- S'inscrire à une formation afin de maîtriser au mieux la langue française ;
- Accéder à une insertion professionnelle et à un logement en tout autonomie ;
- Acquérir les connaissances liées à la gestion de la vie quotidienne dont la gestion d'un logement, des documents administratifs et mettre en œuvre une démarche de recherche d'emploi ;
- Accompagner la scolarité des enfants;
- Solliciter les dispositifs de santé adaptés;
- Trouver un accompagnement de droit commun, en tant que de besoin.

Mise en œuvre

3 opérateurs ont été conventionnés pour la mise en œuvre des mesures AGR :

- L'association Le Pont
- Viltais
- Adoma

L'opérateur en charge de la mesure dépend du lieu d'accueil du ménage : Viltais intervient à l'ouest du département, le Pont à l'est, Adoma pour les publics qui sortent de leur CADA / HUDA. Un référent unique est identifié par le gestionnaire de la mesure AGR.

Plus de 80 mesures au total sont réparties entre les trois opérateurs par la DDETS. Le ratio d'encadrement prévu est 1 ETP de travailleur social pour 20 ménages.

Les mesures prennent des formes différenciées en fonction de la situation de départ (hébergement ou non) afin de définir un projet professionnel personnalisé en valorisant la mobilité géographique. Un contrat d'objectif est alors signé avec la personne avec des bilans réalisés à chaque étape. Si le ménage a déjà un logement autonome, la mesure AGR peut être centrée sur le maintien dans le logement et l'accès à l'emploi.

La durée initiale de la mesure est de 6 mois mais peut être prolongée de manière exceptionnelle en fonction de la complexité des situations.

AGR

Description de l'accompagnement global renforcé

Service de suite - L'AGR mis en place par ADOMA

ADOMA mobilise une équipe de deux travailleuses sociales pour l'accompagnement global des réfugiés.

Mode de prise en charge : le service d'hébergement (CADA / HUDA) passe le relais au service de suite grâce à des réunions tripartites qui sont organisées entre le travailleur social de l'hébergement, le travailleur social du service de suite et la personne concernée pour définir les modalités d'accompagnement et faire la transition.

Durée d'accompagnement : 6 mois renouvelable une fois

Modalité d'accompagnement : des rendez-vous réguliers avec les travailleuses sociales pour faire le point sur leur situation, voir les évolutions et les orientations à faire, travailler sur leur projet personnel.

Philosophie : considérer que l'obtention d'un logement est prioritaire. Ensuite vient la recherche d'emploi, l'accès à la mobilité, aux droits sociaux et à la santé.

Difficultés d'accompagnement : une des principales difficultés est de parfois devoir orienter les personnes vers des dispositifs qui ne sont pas adaptés à leur situation

20 mesures financées

Booster – AGR mis en place par Viltaiš

Viltaiš mobilise un binôme pour l'accompagnement global composé d'une travailleuse sociale et d'une chargée de relation entreprises.

Un diagnostic est réalisé en amont pour caractériser la situation de la personne, identifier ses freins et ses potentiels avant la contractualisation avec la DDETS.

Durée : 6 mois, renouvelable une fois

Accompagnement soutenu : une fois toutes les 2 semaines centré sur l'accès à l'emploi ou la formation avant le logement.

Philosophie : Considérer que l'emploi est le préalable à tout le reste, dont le logement, afin d'éviter les freins liés à la mobilité.

La motivation est le principal critère de sélection.

Une majorité de public jeunes parmi les mesures.

26 mesures financées

AGR

Description de l'accompagnement global renforcé

AGR mis en place par Le Pont

Le Pont s'appuie sur 2 ETP (1 CESF et 1 travailleuse sociale) qui interviennent chacune sur une partie du territoire (une sur Mâcon / Cluny / Tournus et l'autre sur Châlon / Louhans)

Sur sollicitation des CADA / HUDA, les intervenantes AGR échangent avec leurs homologues des CADA et HUDA pour identifier les ménages qui auront besoin d'un AGR. L'AGR s'adresse à des ménages confrontés à des freins multiples et à qui un logement a été attribué.

Durée : 6 mois pour le contrat initial. Ce dernier peut être renouvelé pour 3 mois à deux reprises. Pour les situations les plus fragiles, le contrat peut être renouvelé jusqu'à 18 mois maximum (à titre exceptionnel) dans une optique d'intégration durable

L'accompagnement s'adapte aux personnes en termes de durée et d'intensité des entretiens. Les domaines suivants sont abordés : cours de FLE, emploi, logement, budget, santé, parentalité, accès aux droits,...

Philosophie : mettre en œuvre un accompagnement global qui ne soit pas uniquement centré sur le logement et l'emploi, respecter les projets et choix des personnes par exemple en ne la déracinant pas au prétexte qu'un emploi est trouvé ailleurs. L'analyse des besoins est une autre dimension essentielle de la mise en œuvre de l'AGR par le Pont.

En 2022, un peu moins de la moitié des mesures ont concerné des familles, parfois monoparentales avec des enfants en bas âge, parfois des familles très nombreuses de 5/6 personnes. 49% des personnes présentes sur le dispositif cette année-là sont des enfants de moins de 18 ans, dont plus d'un tiers a moins de 12 ans. En 2022, 44 mesures ont concerné 122 personnes. La durée moyenne d'accompagnement est supérieure à 12 mois (12,3 mois sur le secteur de Chalon et 13,5 mois sur le secteur de Mâcon). Fin 2022, 12 ménages sont en attente d'une mesure AGR car aucun logement ne leur a été attribué.

26 mesures financées (soit 1 ETP pour 13 ménages)

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Dispositifs spécifiques aux BPI



L'AFPA anime les dispositifs **HOPE** (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi) consistant en des formations aux métiers en tension, à destination des réfugiés de moins de 25 ans, avec une certification à la clé. Le dispositif propose un accompagnement socioprofessionnel, un hébergement pour les bénéficiaires et permet la pratique du français.

Aucune session du programme HOPE n'a été déployée durant l'année 2022.

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Adaptation des modalités d'accompagnement du SPE aux BPI



6 Missions locales sont présentes sur le territoire (Macon, Le Creusot, Charolais, Autun, Chalon-sur-Saône et Bresse Louhanaise).

Les Missions locales sont amenées à accompagner des jeunes BPI jusqu'à 25 ans dans le cadre de dispositifs de droit commun tels que le PACEA ou Contrat d'Engagement Jeune.

Certaines missions locales déploient des sessions de FLE dans le cadre du CEJ pour faciliter la compréhension du français. D'autres ont désigné un conseiller référent « primo-arrivants » pour faire le lien avec les partenaires orienteurs.

Par ailleurs, les missions locales portent les plateformes de lutte contre l'illettrisme « Clefs 71 » dans lesquels des BPI peuvent être intégrés, y compris au-delà de 25 ans (Cf. slide 52).



8 agences Pôle Emploi sont présentes sur le territoire.

L'accompagnement des BPI proposé par Pôle Emploi repose sur le droit commun : mobilisation de l'accompagnement renforcé, de l'accompagnement global ou orientation vers des dispositifs adaptés portés par les partenaires.

Des conseillers en référence pour les publics réfugiés existent dans certaines agences en lien avec l'OFII.

Sur certains territoires, des formations « FLE métier » sont déployées.

Les PMSMP et l'AFPR sont des dispositions largement utilisées pour l'intégration vers l'emploi des BPI.

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Formation qualifiante ou pré-qualifiante mobilisable



Le Programme Régional de Formation (SPRF)

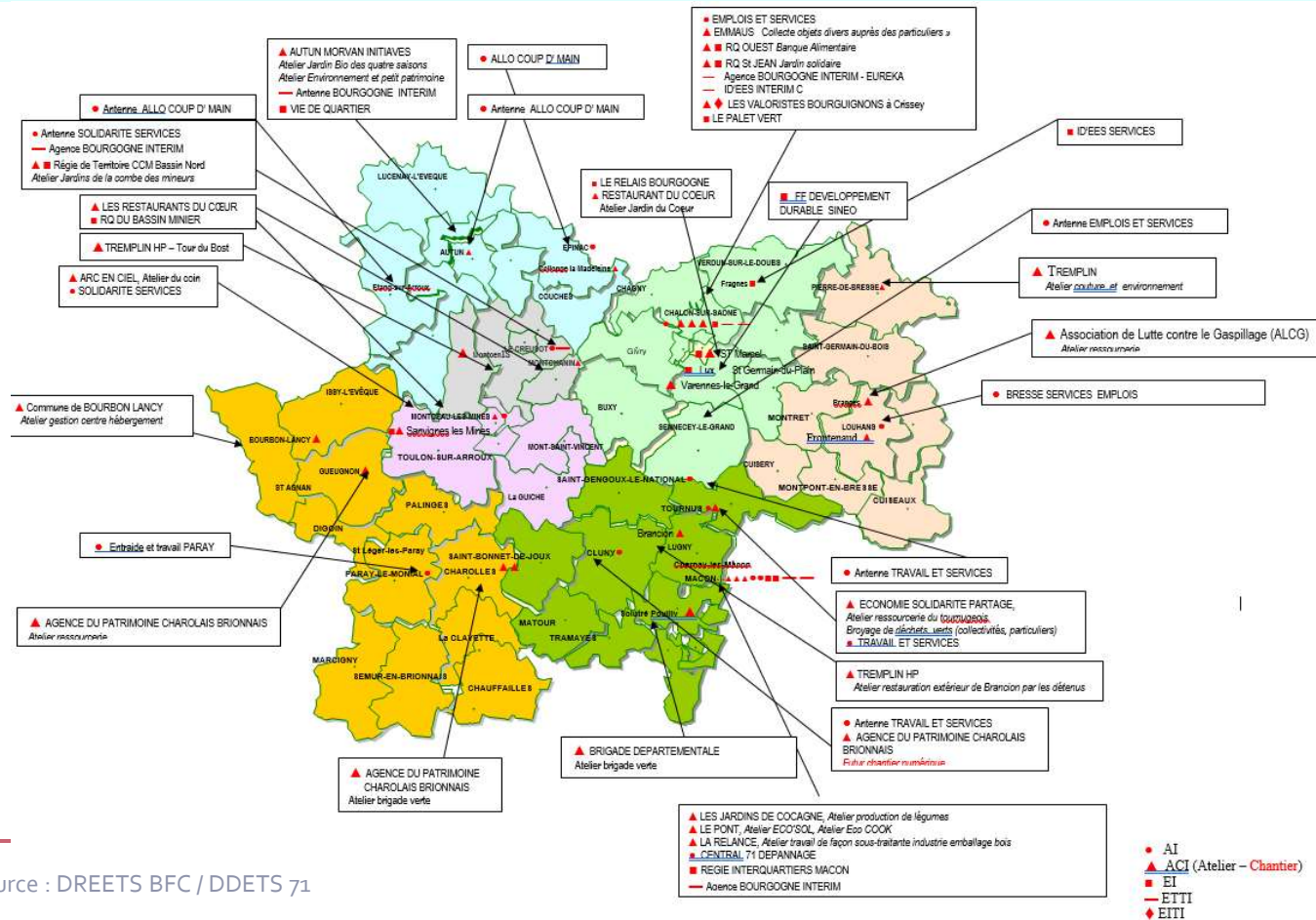
Dans le cadre de son programme régional de formation, la Région Bourgogne-Franche-Comté porte plusieurs dispositifs, non spécifiques aux BPI mais pouvant être mobilisés dans le cadre de leur accompagnement :

- 1) Dispositif de Formation Linguistique** : Ce dispositif permet d'approfondir les bases acquises ou de valider un niveau supérieur. Il s'adresse aux publics en situation d'illettrisme + publics FLE. A partir de 2024, les BPI ne devraient plus être éligibles à ce dispositif.
- 2) Dispositif Amont à la Qualification (DAQ 2.0)** dont l'objectif est de renforcer l'employabilité des publics peu/pas qualifiés et de préparer un projet pro et de qualification. Le DAQ propose un module FLE dans certaines sessions.

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Cartographie des Structures de l'insertion par l'activité économique en 2020



Source : DREETS BFC / DDETS 71

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Mobilisation des employeurs

Accord IMPPACTE

L'accord IMPPACTE signé en 2022 a permis de mobiliser les acteurs économiques. Les branches professionnelles, les OPCO, les chambres consulaires et les organisations patronales ont été associées au comité de pilotage.

Quelques actions concrètes :

- Existence d'un partenariat renforcé pour la mise en emploi des primo-arrivants sur les métiers Hôtel Cafés Restauration et Agriculture/Viticulture
- Dispositif de formation intégré avec l'entreprise Daunat sur le modèle de Hope, porté par la DDETS, le Conseil Régional, Pôle Emploi, OCAPIAT, et l'AFPA.

Plusieurs groupements d'employeurs sont particulièrement investis sur l'emploi des réfugiés. Parmi eux :

- **GEIQ Industries**
- **ARIQ BTP BFC** qui a pour mission de favoriser l'insertion durable dans les entreprises du BTP, de demandeurs d'emploi, et notamment de jeunes, tout en leur assurant la formation professionnelle nécessaire à cette insertion (partenaire de Hope).
- **FEDOSAD**, a signé une convention dans le cadre d'ASL avec le CILEF d'Autun pour proposer de la découverte métier.

Des partenariats sont également noués entre les opérateurs de l'accompagnement et des entreprises d'intérim ou des entreprises locales pour faciliter l'insertion vers l'emploi des BPI ou encore des SIAE.

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Lutte contre les freins à l'emploi

Garde d'enfants

Initiées par la CAF, en partenariat avec l'Etat et le Conseil départemental, plusieurs crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches Avip) sont implantées sur en Saône-et-Loire. Les crèches Avip réservent des places aux enfants de moins de trois ans de parents en situation active de recherche d'emploi ou d'insertion et permettent à ces derniers de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel intensif en vue de leur intégration durable sur le marché du travail. Les parents prioritaires sont :

- Les familles les plus fragilisées (monoparentales et /ou résidant dans des quartiers relevant de la Politique de la Ville et en zone de revitalisation rurale) ;
- Les bénéficiaires d'un accompagnement renforcé dispensé par Pôle emploi ou un partenaire insertion
- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE)
- Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) suivis par un référent unique de parcours ;
- Les jeunes parents de moins de 25 ans.

L'établissement labellisé Avip s'engage notamment sur : - un objectif d'accueil d'au minimum 20% d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont dans une démarche active de recherche d'emploi.

Des crèches Avip sont présentes :

- Sur la communauté Urbaine Creusot-Montceau,
- Sur Mâconnais-Beaujolois Agglomération,
- Sur l'Autunois (ouverture courant 2023).

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

En synthèse

Principales forces

- Certains secteurs d'activité sont plus particulièrement accessibles aux publics BPI : Hôtellerie, services à la personne, industrie à Mâcon ou Autun, BTP sur le Creusot, métiers du bois à Autun. Il s'agit majoritairement d'emplois peu qualifiés. La formation professionnelle ne constitue pas un préalable à l'embauche dans l'hôtellerie, les SAP ou le bâtiment. Le seul préalable est un niveau de compréhension suffisant de la langue.
- Certains groupements d'employeurs de secteurs en tension (industrie, BTP) sont investis pour faciliter la formation et l'insertion des BPI dans les métiers du secteur. Le club « les entreprises s'engagent » est également investi sur l'intégration des emplois des étrangers vers les secteurs en tension.
- Certains chefs d'entreprises facilitent l'accès à la formation (en particulier linguistique) de leurs salariés en acceptant d'adapter leurs horaires de travail. D'autres employeurs déploient en parallèle du FALC au sein de leur entreprise pour faciliter la compréhension de leur poste par les BPI.
- Il existe par ailleurs des entreprises de temps partagé (ex :SIRAC dispositif MODEL)
- Les acteurs du SPE adaptent en partie leurs modalités d'accompagnement aux besoins spécifiques des BPI.
- L'accompagnement soutenu vers l'emploi en priorité pendant 6 mois proposé par certains opérateurs permet aux BPI les plus autonomes d'accéder rapidement à l'emploi.
- Un dispositif type « Hope » est déployé avec l'entreprise Daunat (première promotion en septembre, composée d'une dizaine de personnes)
- L'IAE peut constituer une solution préalable à l'emploi durable des BPI.
- L'équivalence des diplômes obtenus dans le pays d'origine peut se faire via ENIC-NARIC
- Une convention entre le CILEF et la FEDOSAD vise à permettre une insertion vers les métiers du SAP via la participation aux ASL
- Les CTAI conclus entre l'Etat et les communes avec un budget dédié permet d'activer les leviers d'une insertion durable des réfugiés sur le territoire
- Le lancement est prévu en 2023 d'un sas de pré-insertion sur la CUCM pour la découverte d'univers professionnels, pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Les publics découvrent différents métiers grâce à divers chantiers d'insertion et bénéficient d'un accompagnement renforcé notamment pour l'apprentissage du français.

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

En synthèse

Faiblesses et leviers d'amélioration

- Deux principaux nœuds critiques sont identifiés pour l'insertion professionnelle des réfugiés : la maîtrise de la langue et la mobilité (voir sections spécifiques) :
 - Le niveau A1 peut être validé par l'OFII malgré une maîtrise partielle alors que ce niveau est insuffisant pour accéder à une formation ou à la plupart des emplois. La plupart des formations ou des dispositifs de droit commun nécessitent a minima la maîtrise d'un niveau A2.
 - Par ailleurs, le suivi des cours de l'OFII peut constituer une rupture de parcours d'accompagnement par les opérateurs pendant la durée de la formation qui arrive parfois plusieurs semaines ou mois après l'obtention du statut et alors que des démarches d'insertion vers l'emploi peuvent déjà être avancées. La souplesse de la formation diffère en fonction des territoires.
- Certains profils de BPI sont difficilement intégrables à certains dispositifs de droit commun, notamment le CEJ (engagement, ponctualité, maîtrise de la langue).
- L'accès aux formations est compliqué par l'absence de NIR ou par des critères inadaptés (ex : 5 ans de présence sur le territoire pour les formations en sécurité).
- Une tension peut émerger entre projet professionnel, parcours professionnel antérieur des réfugiés et métiers proposés (BTP, espaces verts, hôtellerie – restauration) :
 - Des difficultés à faire reconnaître les expériences antérieures ou les compétences des BPI, notamment quand les normes de validation des compétences sont différentes (ex : électricien, métiers de la santé).
 - Des représentations négatives des emplois de la part des réfugiés (ex : agriculture).
- La dynamique économique et l'engagement des employeurs sont variables selon les territoires : certaines entreprises les plus engagées dans le recrutement des BPI ont dû mettre en place des listes d'attente et certains territoires n'ont en revanche pas cette dynamique avec des employeurs frileux voire un décalage perçu entre discours des entreprises et réalité de leur engagement pour l'insertion des BPI.
- Une méconnaissance des droits et devoirs liés au travail pour les BPI (code du travail, respect des horaires..) avec des risques de dérives identifiés (exploitation, travail dissimulé..).
- La problématique de la garde d'enfant constitue un frein à l'accès à l'emploi de certains BPI, en particulier les femmes.
- Les PMSMP sont assez peu utilisées pour les BPI.

Hébergement / Logement

Principaux dispositifs mobilisables pour les primo-arrivants et les BPI

CAES : Centre d'accueil et d'évaluation des situations de 50 places financées en 2022. Il s'agit d'une structure pivot pour la mise à l'abri et l'évaluation de la situation administrative

HUDA/CADA (source SRADAR) :

Au 01/01/2019, le département dispose de :

- **519 places en dispositifs HUDA**
- **450 places de CADA**

Le taux d'équipement total pour 1 000 habitants s'élève à 1,74, soit le 2ème taux le plus faible de la région

Le SRADAR prévoit donc la création de 40 places supplémentaires (dont 20 en CADA). 30 ont été financées en 2021.

CPH :

Un CPH de 50 places gérées par le Pont en diffus (places localisées à Mâcon, Tournus, Cluny, Le Creusot,...). Un prochain CPH de 27 places va ouvrir en septembre 2023 à Montceau-les-Mines.

A priori, les publics accueillis en CPH ne seront pas concernés par AGIR. Les personnes orientées en CPH sont peu autonomes et ont besoin d'un étayage important.

IML réfugiés :

Logements en sous-location avec bail glissant gérés par Viltais et Le Pont (à Fragnes)
A noter que les réfugiés accèdent également à l'IML tous publics (26 logements en sous-location et 8 en mandat de gestion en 2018).

Accès au logement des réfugiés

1 827 logements sont repérés par la DREAL comme vacants et offerts à la location (hors QPV). Des objectifs de relogements sont fixés à la DDETS dans le cadre des sorties des dispositifs asile, du programme de réinstallation et du programme de mobilité nationale. En 2021, les résultats s'améliorent sans que les objectifs ne soient atteints.

Objectifs Logement BPI	Objectifs Cible 2020	Ménages accueillis au 31.12	Personnes accueillis au 31.12	Atteinte de l'objectif	Objectifs Cible 2021	Ménages accueillis au 31.12	Personnes accueillis au 31.12	Atteinte de l'objectif
Sortants d'hébergement DA	102 ménages	69	-	67%	163 ménages (+59%)	128	-	78,0%
Mobilité Nationale	21 ménages	0	0	0%	21 ménages	8	15	38,1%
Réinstallation	28 ménages 100 personnes	5	28	17,8%	38 ménages (+35%)	18	77	47,3%

Autres initiatives notables :

- Existence d'un appartement pédagogique animé par des agents du Département à Autun.
- Mise en place de colocations transitoires par Viltais pour limiter les présences indues en CADA avec des contrats de sous location (3 places à Paray-le-Monial et 1 au creusot)
- Viltais : Développement d'une approche centrée sur la médiation et la négociation auprès des bailleurs privés en zone rurale

Hébergement / Logement

Logement social en Saône et Loire

Caractérisation de l'offre de logement social sur le territoire

- Le plus gros bailleur du département : l'OPAC
- D'autres bailleurs disposant d'un parc plus ou moins important avec des niveaux de loyer variables : Mâcon Habitat, Habellis, Soliha, SEMCODA. Actuellement Soliha n'accueille pas de ménages réfugiés bien que le bailleur propose des logements accessibles.
- Quasiment tous les bailleurs (hors Habellis) ont des logements en sous-location avec des associations accueillant des réfugiés pour de l'IML ou de l'IML Réfugiés
- La tension sur le logement social est globalement peu forte à l'échelle du département mais cela masque des territoires très tendus à Mâcon et Chalon.
- Tensions sur les petits (T1 et T1 bis) et très grands logements (T5 / T6)

Les demandes de logement social (hors mutation) – Source : SNE

- 5 256 demandes en cours fin décembre 2022, dont 13% réalisées par des personnes de nationalité étrangère hors UE.
- 30% des demandes du département (toutes nationalités confondues) sont faites sur la CA du Grand Chalon (36% pour les ménages de nationalité étrangère hors UE); 30% sur la CA Mâconnais Beaujolais agglomération (38% si l'on considère uniquement les ménages de nationalité étrangère hors UE); 12% sur la CUCM (13% concernant les ménages étrangers hors UE)
- 3 197 demandes satisfaites entre janvier et décembre 2022, dont 14% concernent des personnes de nationalité étrangère hors UE.
- La tension sur le logement correspond donc dans le département à 1,6 demandes pour une attribution. Mais cela masque des disparités : sur la CUCM, le ratio demandes / attributions est de 0,9; sur le Grand Chalon, il atteint 2,2 et 2,5 dans l'agglomération du Mâconnais.
- En Saône-et-Loire, les demandes de logements sociaux sont satisfaites en 4 mois en moyenne (France : 16 mois, Bourgogne : 5 mois). Il faut 6 mois dans l'agglomération de Mâcon et 4 mois dans l'agglomération du Grand Chalon contre 2 à 3 mois dans les autres EPCI

Les demandes de logement social pour les réfugiés

- Les demandes de logement social pour les réfugiés passent par le circuit classique (SNE puis CAL des bailleurs), par la commission relogement réunissant la DDETS et les bailleurs et permettant de mobiliser le contingent préfectoral. Les stratégies diffèrent selon les opérateurs d'accueil des DA.
- Depuis l'été 2022, un protocole de sortie des dispositifs d'hébergement asile pour les BPI a été mis en place. Il prévoit de privilégier l'accès au logement ordinaire avec ou sans accompagnement (d'abord AGR, puis AVDL)
- La mobilisation de mesures d'accompagnement est souvent importante pour les bailleurs. Peu leur importe qu'il s'agisse de mesures AVDL, ASLL (non mobilisable en sortie d'hébergement) ou AGR.
- Seul un bailleur indique mobiliser du personnel (CESF) pour faciliter l'entrée dans le logement des ménages réfugiés. Ce temps est cependant restreint (1 CESF pour tout le département).
- A noter qu'au-delà des sortants d'HUDA/CADA, la Saône-et-Loire relogé des réfugiés orientés dans le cadre des programmes nationaux de réinstallation et de mobilité nationale (objectif de 55 ménages en 2022 pour ces deux programmes)

Hébergement / Logement

En synthèse

Principales forces

- Des bailleurs sociaux qui permettent l'accès au logement des réfugiés et des logements globalement de qualité.
- Les publics BPI font partie des publics prioritaires pour l'accès au logement social.
- La mise en place d'une mesure AGR ou AVDL / ASLL peut « rassurer » les bailleurs et sécuriser les demandes.
- L'existence de dispositifs adaptés pour certains ménages : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes CCLAJ par ASB Aile Sud Bourgogne (pour les moins de 30 ans), notamment pour les anciens MNA
- Des territoires dynamiques sur le plan économique sur lesquels la tension sur le logement est forte (Mâcon, Chalon). A l'inverse, des logements vacants et accessibles dans d'autres territoires moins attractifs (Autun, Le Creusot).
- Le parc privé peut alors être une alternative mais les loyers y sont plus élevés et les logements peuvent être de moindre qualité.
- L'intermédiation locative pour les réfugiés constitue une solution en attente d'un logement pérenne pour des ménages qui ont encore besoin d'un accompagnement et ne sont pas complètement autonomes dans leurs démarches.
- La colocation peut également être une solution en sortie de dispositif d'hébergement mais elle ne convient pas à tous les publics. Elle est souvent refusée.
- En zone rurale des médiations et des opérations de communication auprès du voisinage pour préparer l'arrivée des publics réfugiés.
- Le soutien financier apporté par le Fond Solidarité Logement
- La mise en place autonome de relais familial et communautaire important suivant les origines des BPI
- La commission relogement des sortants d'hébergement, animée par la DDETS et qui rassemble une fois par mois les principaux bailleurs sociaux et opérateurs pour échanger et traiter autour des situations des personnes dont les demandes de logement nécessitent une attention collective.

Hébergement / Logement

En synthèse

Faiblesses et leviers d'amélioration

- L'accès au logement constitue un véritable frein à l'emploi sur le territoire, en particulier sur le Val de Saône.
- La forte tension sur le logement dans les zones d'emploi les plus attractives (logement social et logement privé) induit des problématiques de « marchands de sommeil » et le recours à des logements dégradés (passoires énergétiques, insalubrité).
- La problématique de pénurie de logement est plus marquée pour les petites surfaces (T1 et T2) et pour les grands logements, impactant l'accès au logement autonome des personnes isolées et des grandes compositions familiales faute de logement adapté et entraînant des présences indues dans les dispositifs d'hébergement.
- Les délais d'attribution des logements sociaux sont beaucoup moins longs qu'en moyenne dans l'Hexagone mais ils restent supérieurs à la durée théorique de présence dans les dispositifs d'hébergement.
- Les difficultés administratives d'accès au logement : l'obtention d'un garant physique quand les demandes de garantie VISALE sont rejetées.
- Des enjeux identifiés sur le maintien dans le logement (compréhension des factures, gestion énergétique, vie collective,...) : besoin d'accompagnement dans le logement.
- La barrière de la langue et la complexité des situations administratives peuvent représenter des freins à l'attribution d'un logement social par les bailleurs (absence d'avis d'imposition, numéro de sécurité sociale invalide...).
- Les FJT sont très sélectifs et accueillent peu de BPI.
- Le faible maillage associatif dédié à l'accès au logement des BPI sur Macon.
- Un manque de coordination et de communication autour des offres de logements sur les zones rurales.
- Des offres de logements plus grands existent en zone rurale mais restent inaccessibles en raison des difficultés de mobilité des BPI.
- Certains partenaires regrettent de ne pas capitaliser la dynamique enclenchée pour l'accueil des réfugiés ukrainiens pour les autres BPI alors que la crise ukrainienne démontre qu'on sait intégrer un grand nombre de personnes rapidement si on s'en donne les moyens.

Mobilité

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Plusieurs opérateurs et initiatives sur le territoire

Droit commun

Les acteurs de l'accompagnement peuvent mobiliser une diversité d'aides de droit commun pour les BPI rencontrant des freins à l'emploi liés à la mobilité :

- Utilisation du Fonds d'Aides aux Jeunes à destination de moins de 25 ans (délivré par le Conseil Départemental),
- Aide au permis du Conseil Régional (300€) pour les moins de 25 ans inscrit dans un parcours de formation, demandeur d'emploi, en service civique ou en CEJ,
- Aide de l'Etat (500€) pour les apprentis,
- Aide au permis proposé par certains CCAS pour les personnes ayant un projet professionnel.
- Aide à la mobilité proposée par ADOMA

Par ailleurs, certaines associations (ASTI, les déracinés, village solidaire...) ou mission locale prennent en charge les abonnements de transport en commun des BPI voire octroient des aides exceptionnelles pour l'achat de vélo ou de trottinette.

Plateformes mobilité

- **Plateforme C'mobil (Mission locale du Charolais)** : mobilisation de chauffeurs bénévoles pour des petits trajets et location de scooter / développement du covoiturage. Présence d'une auto-école solidaire sur le secteur.
- **Mobigam (agglo Autun)** : Mise à disposition de minibus pour faire des navettes
- **Mission Mobilité (Louhans)** - travail sur le code de la route + taxi à la demande, transi-stop, covoiturage, location

Passage du code de la route et du permis de conduire

- Auto-Ecole Association C'Permis à Chalon.
- Auto-Ecole solidaire et itinéraire "Avenir Mobil"
- Association le Pont : Ateliers codes de la Route à Macon.

Autres initiatives

- **Mobi 115** sur déclenchement du 115 pour transporter une personne vers un dispositif d'hébergement (mis en œuvre par la Croix Rouge).

Mobilité

En synthèse

Principales forces

- Il n'y a pas de spécificité BPI dans les problématiques de mobilité
- Les réseaux de bus dans les principales villes sont suffisamment développés pour permettre aux BPI de se déplacer.
- Des tarifications solidaires existent sur les réseaux TER de la Région.
- Des "services mobilité" ou "plateformes mobilité" existent dans certains EPCI.
- Certains opérateurs proposent une offre de mobilité accessible aux publics BPI ou des aides financières : location de deux roues, de vélos, de trottinettes ou transport micro-collectif...
- La mobilité est un sujet travaillé dans les ateliers socio-linguistiques.
- Certains opérateurs s'organisent pour accompagner physiquement les BPI dans leurs démarches administratives afin d'éviter les freins liés à la mobilité.
- Des BPI qui s'appuient sur les réseaux de bénévoles et sur leur communauté pour l'entraide sur les déplacements.
- La présence d'une auto-école solidaire peut faciliter l'accès au permis de conduire des BPI malgré des tarifs élevés.
- Existence d'une possibilité de mobiliser des interprètes assermentés pour le passage du permis de conduire malgré des conditions méconnues.

Mobilité

En synthèse

Faiblesses et leviers d'amélioration

- La mobilité constitue l'un des principaux freins à l'accès aux droits, à l'insertion professionnelle et à l'apprentissage de la langue, en particulier sur les territoires les plus excentrés du département.
- Les déplacements au sein du territoire sont rendus difficiles faute d'un maillage territorial suffisant sur l'ensemble du département. La coordination entre les différents réseaux de transport est insuffisante et les déplacements en horaires atypiques ne sont pas possibles.
- Le coût du permis et des transports en commun reste un frein pour les BPI.
- Dans les villes, les QPV sont moins bien desservis par les transports en commun, alors que de nombreux BPI y logent.
- Des BPI qui perdent en majorité le bénéfice de leur permis de conduire, et les procédures d'homologation sont perçues comme complexes et méconnues. Certains opérateurs regrettent l'absence d'interlocuteur à la Préfecture sur ce sujet.
- Le recours à un interprète pour le passage du code de la route ou du permis semble difficile à mobiliser et sont coûteux.
- L'absence de solution adaptée de mobilité représente un coût important pour les associations (ex : mobilisation de bénévoles ou de salariés pour accompagner les BPI à leur rendez-vous).
- Des solutions alternatives comme le covoiturage sont insuffisamment développées sur le territoire.
- Manque d'auto-école avec une approche sociale.

Compétence linguistique

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Cours de l'OFII

Au moment de la signature de leur CIR, les bénéficiaires ayant une prescription linguistique bénéficient d'un volume de cours de Français variant entre 100 et 600 heures en fonction de leur niveau. Ces cours ont vocation à valider un niveau A1.

Les personnes ont la possibilité d'aller vers un niveau A2 voire B1 dans le cadre de l'OFII dans les 5 ans après l'obtention du statut (100h max en complément du contingent de 600h).

DFL (Dispositif de Formation Linguistique)

Ce dispositif permet d'approfondir les bases apprises dans d'autres dispositifs ou de valider un niveau A2. Il s'adresse aux publics en situation d'illettrisme et aux publics en besoin de FLE (en complémentarité avec les dispositifs de l'OFII et dispositifs financés par le BOP 104).

Le parcours est individualisé avec un diagnostic à l'entrée. Certaines sessions se déroulent en horaires atypiques.

Les travailleurs sociaux accompagnant des BPI peuvent orienter vers ce dispositif.

A partir de 2024, les BPI ne devraient plus être éligibles à ce dispositif.

Compétence linguistique

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Cours associatifs

De nombreuses initiatives bénévoles existent pour l'apprentissage de français proposés par les associations du territoire (Les amis du CADA, Secours catholique, Restos du Cœur, RESF).

Par ailleurs, **l'association Humanity** propose des cours à Montceau les Mines par 2 formateurs qualifiés FLE. Des cours de différents niveaux jusqu'au niveau A2.

8 à 10 personnes par groupe / 4h par semaine. Axé sur l'oral. Entre octobre et fin juin (en fonction des financements) – Orientation par le bouche-à-oreille.

Ateliers Socio-Linguistiques

Diverses associations présentes sur le territoire propose un accueil inconditionnel des publics FLE, dont les BPI. Certaines structures d'accueil des BPI mettent également en place des ASL en recourant à des bénévoles ou à des formateurs FLE qualifiés.

Ces ASL proposent un apprentissage du français via des situations de communications courantes ou appliqués à des sujets en lien avec l'intégration de ces publics (accès au droit, rapport femme/homme, bien être, technique de recherche d'emploi).

Un Atelier Linguistique Permanent existe également à Chalon financé dans le cadre du contrat de ville.

Plateforme de lutte contre l'illettrisme – Clefs 71

Les plateformes Clefs 71 sont portées par les Missions Locales du territoire.

Elles s'appuient sur des bénévoles prenant en charge des apprenants (1 à 2 h par semaine) avec une approche majoritairement individuelle.

Une majorité de personnes FLE dans ces dispositifs dont des BPI, sans limite d'âge.

Des ateliers code de la route peuvent être proposés également.

Compétence linguistique

En synthèse

Principales forces

- Une formation motivation des BPI pour apprendre la langue.
- Le renforcement du nombre d'heures FLE des parcours obligatoires OFII (600 heures).
- De nombreux opérateurs intervenant sur la formation linguistique (structures d'hébergement, OFII, Région, acteurs associatifs...).
- La présence de cours OFII délocalisés à Cluny facilite l'accès aux cours pour les BPI.
- Les ateliers socio linguistiques ainsi que les cours dans le cadre des plateformes de lutte contre l'illettrisme sont fortement utilisés pour les BPI et peuvent servir de « prise de relai » à la sortie des cours de l'OFII.
- L'accès à l'emploi est un moyen efficace d'apprendre la langue pour les BPI.
- Le Dispositif de Formation Linguistique de la Région constitue jusqu'à présent une ressource précieuse pour les BPI.
- Des dispositifs globalement bien connus des opérateurs et des bénéficiaires : les orientations ainsi que le bouche-à-oreille permettent aux dispositifs existants de trouver leur public.
- Possibilité d'aller vers un niveau A2 voire B1 dans le cadre de l'OFII dans les 5 ans après l'obtention du statut (100h max en complément du contingent de 600h).
- Des diplômes FLE existent en université mais uniquement dans les grandes villes (ex : Dijon).

Compétence linguistique

En synthèse

Faiblesses et leviers d'amélioration

- La question de la formation linguistique est le frein principal à l'intégration. Or, il y a un manque global d'offre de formation sur le territoire, qui se traduit par des délais d'attente parfois importants pour accéder aux cours OFII et la difficulté à monter des groupes pour des cours délocalisés dans certains secteurs.
- Il n'y a pas de véritable « parcours de formation linguistique ». Le rythme de progression des personnes est insuffisamment pris en compte.
- Les cours obligatoires de l'OFII sont perçus comme insuffisamment adaptés : pédagogie « standard », groupes élargis et trop hétérogènes (mixant des personnes illettrées et analphabètes dans leur langue maternelle à des personnes qui ont été scolarisées dans leur pays et/ou qui maîtrisent une autre langue étrangère), voire qui sont francophones.
- Le rythme des cours de l'OFII n'est pas adapté aux personnes en recherche active d'emploi. La possibilité d'aménager les horaires en cas d'emploi n'est pas une réalité sur tous les territoires. En particulier, à Mâcon, il y a peu de souplesse quant aux horaires de la formation, qui n'est pas accessible le week-end à la différence d'autres territoires.
- Une hétérogénéité constatée entre les différentes formations linguistiques en fonction des intervenants, déployant une pédagogie plus ou moins adaptée aux spécificités des BPI.
- Une impossibilité de réaliser des cours à distance pour la plupart des BPI.
- Le niveau au sortie des cours OFII est insuffisant pour une insertion professionnelle. Les cours de français ne sont pas à visée professionnelle. Les attestations de niveau A1 au sortir de l'OFII manquant parfois de fiabilité ce qui complexifie l'entrée vers certains dispositifs d'insertion ou de formation.

Accès aux droits

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Un dispositif non cité par les acteurs de traduction instantanée : VASCO

La DDETS a doté toutes les structures et guichets de 1er accueil de boîtiers de traduction instantané (VASCO). Une centaine de boîtiers sont ainsi mis à disposition dans le département pour faciliter les échanges, la prise en charge au sein des agences Pôle Emploi, des missions locales, des Maisons France Services, des PASS, des agences CAF,...

Ce dispositif n'a cependant pas été cité par les acteurs.

Initiatives déployées sur l'accès à la santé

- **Centres de santé départementaux** : Le Département de Saône et Loire a embauché une soixantaine de médecins installés dans des centres de santé implantés sur l'ensemble du territoire. Les BPI peuvent être orientés vers ces médecins dans le cadre de partenariats avec les acteurs en charge de l'accompagnement des BPI.
- **Equipe mobile psychiatrie précarité** : rattachée au CHS de Sevrey, l'équipe est sous la responsabilité d'un médecin psychiatre, composée de 4 infirmiers de secteur et d'un cadre. Elle intervient dans le nord du département pour aller au-devant des publics et soutenir les équipes sociales. Cependant, elle ne dispose pas de moyens d'interprétariat.
- **ISBA** : association proposant des bilans de santé gratuits aux BPI.
- **Association Le Pont** : action interne de santé mentale avec une psychologue en charge d'un projet de santé mentale.
- **Ville d'Autun** : recrutement d'un « référent santé », un jeune réfugié, jouant un rôle de médiation auprès des familles réfugiés afin de les aider dans leurs démarches et dans leurs rendez-vous médicaux (traduction, accompagnement, prise de rendez-vous).
- **Macon et Digoin** : « permanence irrégulière » d'un infirmier psychiatrique détaché du CMP.

Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, censées faciliter l'accès aux soins des personnes démunies ou n'ayant pas encore de droits ouverts sur le territoire : consultation médicale, prise en charge de médicaments.

En Saône-et-Loire plusieurs PASS existent à Macon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Paray-le-Monial. Selon les opérateurs, la PASS de Macon est la plus opérationnelle pour la prise en charge des demandeurs d'asile.

L'équipe se compose d'un médecin et d'une assistante sociale. Il y a six plages de consultations par semaine qui sont dédiées aux demandeurs d'asile. Sont reçues en consultation, uniquement les personnes qui n'ont pas encore obtenu une protection internationale et qui ont des symptômes ou des signes extérieurs visibles de maladie. Les autres sont orientés vers le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic pour des dépistages.

La PASS de Macon a aussi développé un partenariat avec des médecins généralistes qui se chargent de faire des consultations bénévoles auprès des demandeurs d'asiles. Ceux-ci peuvent ensuite récupérer les médicaments de leur ordonnance à la pharmacie de la PASS.

Accès aux droits

En synthèse

Principales forces

Sur l'accès aux droits

- L'ouverture des droits pour les BPI est globalement perçue comme fluide. Les délais d'ouverture des droits sont "en nette amélioration"
- Des procédures adaptées existent pour la prise en charge urgente des dossiers CAF ou CPAM avec des interlocuteurs souvent identifiés.
- Des réseaux de « pairs aidants de la communauté » utiles pour les BPI afin de les aider dans leurs démarches
- D'autres réseaux de bénévoles, structures ou non, interviennent sur ce volet (malgré des risques identifiés d'ingérence citoyenne.)
- La présence d'adultes relais dans certains QPV (Autun) facilite l'accès aux droits des personnes réfugiées vivant dans ces quartiers, notamment lever les freins linguistiques (accompagnement à la maison des solidarités)
- La scolarisation des enfants BPI est prise en charge grâce aux aides financières de l'aide sociale à l'enfance
- Présence en milieu rural de Maisons France Service pour faciliter l'accès aux outils numériques.

Sur l'accès à la santé

- Les soins des BPI sont pris en charge dès lors que le statut est obtenu.
- Les PASS sont fortement sollicités y compris pour les publics BPI, bien que les publics initialement concernés soient les personnes qui n'ont pas de droit ou de titre ou sont en demande d'asile.
- Des partenariats existent entre certains opérateurs et des médecins traitants pour faciliter l'accès aux soins des demandeurs d'asile et BPI, mais ces derniers sont rares.
- La mise en place de partenariats et de conventionnements avec les centres de santé départementaux et organismes de droits communs comme la CPAM

Accès aux droits

En synthèse

Faiblesses et leviers d'amélioration

Sur l'accès aux droits

- Des problèmes récurrents sont constatés liés à l'absence de NIR définitif pendant la période transitoire avant l'obtention de la carte de séjour : inscription aux formations, à la CPAM, au SNE,... Cela génère des risques avérés de rupture des droits car les procédures doivent être renouvelées très régulièrement : DLS, inscription Pôle Emploi, droits CAF, récépissé,...
- Les personnels administratifs et les travailleurs sociaux ne sont pas suffisamment formés à l'accueil de personnes allophones ne maîtrisant pas leur droit ce qui peut aboutir à des accueils négligés ou à des ruptures d'accompagnement. Par ailleurs, une méconnaissance des règles peut être constatée (ex : dérogations CNAF sur les attestations provisoires d'identité).
- La dématérialisation des démarches administratives accentue les freins pour des BPI peu autonomes en la matière (fracture numérique, maîtrise de la langue...).
- Même avec une amélioration, les délais d'ouvertures des droits sont toujours longs.
- La centralisation des services à Macon (CAF, CPAM, préfecture...) contraint géographiquement les demandeurs d'asiles et les BPI en lien avec les problèmes de mobilité.

Sur l'accès à la santé

- Comme pour l'ensemble de la population de Saône et Loire, une démographie médicale qui complexifie l'accès aux soins.
- Les PASS sont perçues par les acteurs de l'accompagnement comme insuffisamment dotées en termes de moyen, malgré un fort investissement de médecins (ex : délais d'attente importants)
- Les conséquences du parcours migratoire sur la santé sont rarement spontanément évoquées par les acteurs, à quelques exceptions près, alors que la période d'obtention du statut est une période charnière où des épisodes de décompensation peuvent être observés. Néanmoins plusieurs enjeux sont identifiés :
 - Une absence de prise en charge adaptée des réfugiés sur les problématiques post-traumatiques
 - Le frein linguistique complexifiant la prise en charge par la médecine de ville ou par les spécialistes, faute de solution d'interprétariat entièrement satisfaisante.
 - Des professionnels de santé par ailleurs peu formés aux problématiques spécifiques des BPI (prise en charge psycho-traumatique, écoute...)

Lien social et adhésion aux valeurs de la République

Principaux dispositifs mobilisables pour les BPI

Association Humanity

Café social à Montceau-les-Mines à destination des primo-arrivants afin de permettre aux personnes réfugiées d'être actrices de leur parcours. L'objectif est de créer du lien, de partager des bons plans, créer un espace mixte pour montrer "comment on vit en France" et de pratiquer des activités culturelles.

Les participants peuvent venir accompagnés de travailleurs sociaux.

Tous les vendredis après-midi de 15 à 17h.

Organisation de formations à destination des travailleurs sociaux sur des sujets divers : interculturalité, lutte contre les discriminations...

Habitat et Humanisme

Organisation d'ateliers collectifs pour créer du lien et échanger sur les valeurs de la République.

Les ateliers facilitent également l'accès à la culture.

Ateliers socio-linguistiques

Les différents ateliers socio-linguistiques du territoire contribuent au lien social et à l'adhésion aux valeurs de la République en proposant des mises en situation sur la vie quotidienne en France (ex: Aller à la CAF, se déplacer...) ou en proposant des visites de lieux culturels ou de loisirs.

Lien social et adhésion aux valeurs de la République

En synthèse

Principales forces

- La formation civique de l'OFII permet de poser des bases sur l'intégration des valeurs républicaines.
- Le sujet de la création de lien social et de l'adhésion aux valeurs de la République est une dimension transversale de l'accompagnement proposé par les opérateurs et par les principaux partenaires associatifs.
- Les ateliers sociolinguistiques proposés aux primo arrivants contribuent à faire comprendre « les valeurs de la France » aux publics réfugiés, avec des actions basées sur des situations de la vie réelle.
- Des activités de découverte du territoire, des activités culturelles et sportives sont proposées aux publics réfugiés et contribuent également à créer du lien social.
- Le « café social » proposé par l'association Humanity, ainsi que les formations proposées sur l'interculturalité sont perçues comme une force pour la création de lien social et l'intégration des valeurs de la République.
- Des bénévoles impliqués pour faciliter le lien avec les réfugiés (mais avec plus ou moins de dynamique en fonction des territoires).
- Les maisons de quartiers, centres sociaux, ou les espaces de vie sociale accueillent régulièrement des BPI.
- Des territoires avec une politique volontariste d'accueil des réfugiés (Autun, Creusot, Montceau...).
- Les réfugiés sont mieux identifiés en milieu rural.

Lien social et adhésion aux valeurs de la République

En synthèse

Faiblesses et leviers d'amélioration

- Il existe peu d'actions visant spécifiquement à développer le lien social des réfugiés ou l'adhésion aux valeurs de la République. Ces sujets sont travaillés de manière transversale dans les différents accompagnements.
- Le vivier de bénévoles dépend des territoires complexifiant la création de lien social pour les BPI. Ces mêmes bénévoles peuvent manquer de connaissances et de formations pour accompagner les BPI.
- Il existe peu d'actions de mentorat ou parrainage à l'échelle du territoire.
- Des publics BPI qui fréquentent encore peu les associations sportives et culturelles ou les centres sociaux.
- Un manque d'activités culturelles gratuites ou sportives accessibles au BPI. Les associations accompagnant des BPI n'ont pas les moyens de proposer des actions culturelles ou sportives pour les BPI.
- Certains acteurs accompagnant les BPI sont confrontés à des associations sportives ou culturelles qui ne favorisent pas, voire empêchent, la participation des BPI aux activités culturelles ou sportives.
- Des enjeux identifiés sur l'intégration des codes sociaux pour des BPI arrivés nouvellement sur le territoire, en particulier des jeunes.
- Certains publics réfugiés rencontrent des freins à l'intégration liés à la transculturalité (ex : blocage sur l'apprentissage de la langue / rapport femme/homme).
- Des contextes politiques défavorables à l'accueil de réfugiés dans certaines villes.
- La tendance à identifier et rencontrer leurs communautés d'origine constitue un frein en termes de la langue (ralentissement de l'apprentissage) et du lien social.

Coordination et partenariat

Principales initiatives existantes

Accord IMPACCTE

Un Accord d'Insertion et Mobilité Professionnelle des Primo-arrivants ACcès au Travail et à l'Emploi à destination des étrangers primo-arrivants a été conclu au niveau départemental pour les années 2022 à 2024 à l'initiative de la DDETS. Cet accord est identifié comme un cadre de référence du partenariat par l'ensemble des partenaires. Parmi les principaux signataires : Pôle Emploi, OFII, APEC, Cap Emploi, Conseil Départemental, les Missions Locales.

Il s'agit d'un accord départemental de partenariat qui suit 3 axes de coopération et un plan d'action défini :

- **Axe 1** : Renforcer la connaissance réciproque des offres de service des partenaires et partager les expertises (notamment entre le SPE et l'OFII)
- **Axe 2** : Articuler les actions en facteur de l'emploi (Mobiliser du SPE dans le parcours d'intégration républicaine, formation civique, linguistique et orientation...)
- **Axe 3** : Assurer une meilleure prise en compte des caractéristiques des bénéficiaires et fluidifier les parcours d'orientation et d'insertion professionnelle (Appui aux publics les plus vulnérables, BPI, femmes, jeunes de moins de 26 ans, personnes en situation de handicap ; reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience professionnelle).

Parmi les principaux objectifs :

- Renforcer la connaissance réciproque des acteurs et des offres de services mobilisables,
- Articuler et coordonner les actions des signataires dans une logique de parcours,
- Assurer une meilleure prise en compte des spécificités des publics et des projets personnalisés,
- Diversifier et fluidifier les orientations pour éviter les ruptures de parcours,
- Expérimenter des solutions innovantes pour l'insertion des primo-arrivants,
- Mobiliser les acteurs économiques et développer les partenariats avec les entreprises en faveur des primo-arrivants.

Coordination et partenariat

En synthèse

Principales forces

- La DDETS identifiée et reconnue comme « une force vive » de l'animation partenariale sur la thématique de l'intégration des BPI.
- Des instances régulières dans le cadre d'IMPACCTE et du Club Les Entreprises s'engagent avec la possibilité d'inviter des partenaires en cas de besoin.
- Un lien étroit entre acteurs de l'hébergement et acteurs associatifs et institutionnels à l'échelle des territoires qui permettent des liens naturels facilitant la dynamique de parcours des réfugiés.
 - Ces liens sont particulièrement marqués au niveau opérationnel.
 - Ils facilitent l'entrée dans le droit commun et la transition dans les parcours (ex : avec le Département).
 - Pas de partenaire identifié comme « manquant » dans l'intégration des réfugiés, des liens plus ou moins étroits existent avec les partenaires mobilisés sur l'ensemble des dimensions de l'intégration des réfugiés.
- Organisation de formations à destination des acteurs de terrains sur l'interculturalité, les femmes primo arrivantes... deux à trois fois par an destinées aux professionnels de terrain.
- Le dispositif PIAL fonctionne très bien d'après les partenaires.

Coordination et partenariat

En synthèse

Faiblesses et leviers d'amélioration

- Certains acteurs déplorent un déficit d'instances de pilotage au niveau local pour aboutir à davantage de synergie opérationnelle sur l'intégration des réfugiés. Les instances d'IMPACCTE ne sont pas identifiées comme une opportunité pour faciliter ce pilotage et les échanges.
- En particulier, les occasions d'échanges « terrain » entre les travailleurs sociaux pour échanger sur les pratiques ne sont pas organisées de manière régulière.
- Une problématique de turn-over dans les différentes structures du territoire, limitant la capacité à tisser des liens et à travailler ensemble de manière fluide, ce qui rend difficile la diffusion des informations et bloque l'avancement des dossiers.
- Une approche de la notion « d'intégration des réfugiés » qui diffère en fonction des opérateurs, entre des approches transversales ou d'autres centrées prioritairement sur l'emploi et/ou sur l'accès à un logement pérenne. Les priorités ne sont pas perçues de la même manière en fonction des intervenants accompagnant les personnes réfugiées.
- Une transition entre les dispositifs spécifiques aux BPI et les dispositifs du droit commun à renforcer pour éviter les ruptures de parcours.
- Un partenariat qui reste « fragile » et qui nécessite des « éléments moteurs ».
- Des partenariats avec l'OFII qui existent déjà, mais qu'il faut renforcer, et des actions proposées par l'OFII qui ne sont pas mises en place en proximité avec les acteurs du terrain.
- Le déploiement du programme AGIR sur le territoire fait peser le risque de déconstruire les actions / partenariats engagés et qui fonctionnent. L'é montage opérationnel retenu par la DDETS et l'opérateur AGIR devront inévitablement tenir compte des pratiques déjà en place.

Conclusions

En synthèse

- Des opportunités à saisir pour faire de l'accueil des réfugiés une richesse pour la Saône-et-Loire :
 - Si l'ensemble du territoire ne connaît pas la même dynamique économique, il dispose d'un vivier d'emplois non négligeable dans des secteurs avec des exigences de qualification variées (plus de 22 500 projets de recrutement annoncés par les employeurs en 2023 dont plus de 47% sont jugés difficiles à pourvoir).
 - Des ménages BPI qui, bien accompagnés, constituent une richesse potentielle pour redynamiser des communes en déclin que ce soit d'un point de vue économique, démographique ou encore social et culturel.
- Des menaces qui ne permettent pas l'expression de ce potentiel :
 - Une offre inadaptée de logements (absence de T1 / T1bis et de T5 / T6) pour accueillir les personnes isolées ou les grandes familles ;
 - Un déséquilibre entre des territoires très dynamiques économiquement, attractifs où la tension sur le logement est cependant très forte et des territoires où l'accès au logement est facile mais l'emploi, les services, les transports peu présents.
 - Une desserte du territoire qui ne permet pas à des ménages sans véhicule de résider dans l'ensemble du département sous peine de ne pas avoir accès à l'emploi ou aux services publics de proximité.
- Des forces concernant l'organisation actuelle de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés :
 - Un dispositif AGR qui permet d'accompagner de manière renforcée et relativement individualisée les ménages BPI sur les volets emploi, logement, santé, parentalité,...avec des priorités et approches des publics variables cependant selon les opérateurs mobilisés;
 - Une habitude de travail partenarial qui facilite, dans la limite de l'offre disponible, le parcours des ménages accompagnés sur le volet logement, emploi et santé somatique.
- Des faiblesses qui créent des risques ou des ruptures avérées dans les parcours d'intégration des réfugiés :
 - Des problèmes liés au NIR « transitoire » qui engendrent des blocages pour l'accès aux formations, à un logement, à des prestations sociales,...
 - Des formations au français langue étrangère non organisées et professionnalisées en amont du CIR et insuffisamment individualisée / progressive après la signature du CIR.
 - Une organisation des formations FLE dans le cadre du CIR qui amène à rompre des contrats de travail ou des formations (longs délais d'accès, manque de souplesse au niveau des horaires et des jours de formation, modalités de validation non pertinentes)
 - Des risques de santé mentale qui apparaissent sous-estimés
 - Une approche de l'intégration des familles qui apparaît centrée sur le référent du ménage posant question quant à la place laissée à la femme et aux enfants dans les actions conduites.

III. Préconisations pour le déploiement opérationnel

Ces préconisations ont été élaborées lors d'ateliers thématiques ayant réuni une vingtaine d'acteurs du territoire le 17 mai (DDETS, collectivités, OFII, bailleurs, acteurs du SPE, de la protection sociale, acteurs de l'hébergement et de l'accompagnement des réfugiés,...)

Elles ont été complétées par le prestataire

Insertion professionnelle et accès à l'emploi

En synthèse

Préconisations

- Faciliter le parcours d'insertion professionnelle des réfugiés :
 - Evaluer les résultats et faire connaître le dispositif sas de pré-insertion déployé sur la CUCM visant à faciliter la découverte des métiers et renforçant l'apprentissage du français.
 - Soutenir les SIAE pour la mise en place de formations FLE sur le temps de travail
 - Accélérer la dynamique autour de la création de programmes de type "Hope" à destination des BPI.
 - Développer les dispositifs de type "salariat à la journée" pour favoriser la découverte des métiers.
- Favoriser l'accès à l'emploi direct :
 - Elaborer et mettre en œuvre, avec les acteurs du SPE et les pilotes des politiques d'insertion, une action visant à définir les modalités d'évaluation / valorisation des expériences antérieures des BPI auprès des employeurs du territoire (ex : à partir de la méthode de recrutement par simulation ou d'autres techniques des services de recrutement).
 - Etudier la possibilité de créer des contrats aidés spécifiques, ou des contrats de professionnalisation expérimentaux pour les BPI permettant aux employeurs de laisser du temps libre pour l'apprentissage du français.
 - Valoriser et faire connaître les initiatives des entreprises ou des fédérations d'employeurs soutenant l'emploi des réfugiés;
 - Faire connaître aux acteurs de l'accompagnement les secteurs qui recrutent et les métiers les plus recherchés en lien avec Pôle Emploi (production de nombreuses connaissances sur les besoins de main d'œuvre)
 - Accompagner les entreprises sur leurs représentations concernant l'employabilité des réfugiés.
- Lever les freins périphériques à l'emploi :
 - Améliorer les modalités d'apprentissage du français
 - Veiller à ce que les enfants de réfugiés aient accès aux crèches AVIP et analyser les besoins territoriaux de nouvelles crèches sur le territoire pour lever les freins à la garde d'enfants (ex : dans le cadre du diagnostic préalable au Pacte des solidarités).
 - Lever les freins pour l'accès à la formation des BPI en possession de récépissés de demande de carte de séjour.

Hébergement / Logement

En synthèse

Préconisations

- Dans le cadre du renouvellement du PDALHPD mais aussi des PLH, veiller à ce que les orientations validées et la programmation tiennent compte des besoins en termes de taille des logements, de loyers (dans le cadre des réhabilitations et/ou les constructions neuves), d'accessibilité des services. Parmi les priorités du Plan, pourraient ainsi être indiqués les objectifs suivants :
 - Encourager les bailleurs privés à mettre aux normes les logements et à baisser les tarifs de location (via les conventionnements ANAH par exemple).
 - Augmenter le nombre de logements et la répartition plus équilibrée de ces logements sur le territoire (en particulier les petites surfaces) en échangeant avec les collectivités locales (en s'appuyant sur les dispositifs / programme de redynamisation des territoires tels que le renouvellement urbain, le programme Petites villes de demain, les OPAH, les PIG,...).
 - Prévoir les moyens de faciliter l'accessibilité aux services et les transports (ex : être associés à l'élaboration des PLU).
- Consolider les mesures d'accompagnement vers et dans le logement, notamment dans la perspective de la disparition de l'AGR en prévoyant :
 - Des délais d'accompagnement ajustables en fonction des besoins des ménages BPI.
 - De capitaliser sur la dynamique mise en œuvre autour des publics ukrainiens pour faciliter l'accès au logement autonome des publics BPI.
 - De partager les approches et les pratiques concernant l'accompagnement des BPI dans le logement. L'approche Logement d'abord pourra notamment faire l'objet d'échanges pour l'appliquer aux ménages en identifiant les besoins réels d'étayage dans le logement. Cela suppose que les attendus soient partagés par les acteurs de l'accompagnement social, de l'insertion par le logement, les bailleurs sociaux,...
- Poursuivre les efforts de mobilisation de tout le panel de réponses possibles aux besoins de logement des ménages BPI :
 - Faciliter et encourager l'accès des publics aux logements adaptés si ce type d'offre répond à leurs besoins : FJT, IML réfugiés et IML de droit commun, résidence sociale, ...
 - Faciliter l'accès à un logement autonome avec ou sans accompagnement si cela répond aux besoins du ménage : logement social en direct (y compris sans passer par le contingent préfectoral), logement privé conventionné ou non,
 - Expérimenter de nouvelles formes d'habitat et en tirer des enseignements (ex : colocations)
- Mettre en place des campagnes de formations à destination des professionnels du droit commun sur les problématiques liées au logement des BPI.
- Associer les BPI à l'élaboration de leur parcours résidentiel pour clarifier la demande de logement et élaborer avec le ménage un projet compatible à la fois avec la réalité de l'offre et les besoins et capacité du ménage.

Mobilité

En synthèse

Préconisations

- Susciter des expérimentations et valoriser les initiatives existantes pour qu'elles essaient (exemples d'actions existantes : prêts de véhicules sur le clunyois, obtention d'une desserte en transport en commun à proximité de certains lieux d'accueil,...)
- Encourager des solutions écologiques et solidaires de mobilité :
 - Structurer un réseau de covoiturage solidaire en lien avec les plateformes de mobilité.
 - Développer des dispositifs de parrainage sur la mobilité.
 - Développer les tarifications sociales pour les déplacements des BPI.
- Mobiliser davantage les employeurs dans les déplacements des BPI salariés.
- Etudier les possibilités de favoriser la reconnaissance du permis de conduire pour les ménages qui l'ont obtenu dans leur pays
 - Améliorer le contact avec la Préfecture pour avoir des renseignements sur la réciprocité des permis de conduire.
 - Réfléchir à des conditions permettant aux titulaires d'un permis de conduire issus d'un pays pour lequel la réciprocité n'est pas possible de ne pas repasser complètement leur permis de conduire (ex : réaliser 5h en auto-école pour vérifier le niveau).
- Faciliter l'apprentissage et l'examen du permis de conduire :
 - Développer les auto-écoles solidaires et des actions d'apprentissage linguistique du vocabulaire de la route.
 - Faciliter le recours à un interprète pour le permis de conduire

Compétence linguistique

En synthèse

Préconisations

- Veiller à ce que les besoins de formation s'appuient sur un diagnostic et une évaluation du niveau linguistique avant l'obtention du statut BPI. La préconisation issue de l'évaluation devra être respectée sauf si une nouvelle évaluation démontre que le niveau attendu est atteint.
- Structurer l'offre de formation linguistique pour que soit mis en œuvre un parcours progressif et individualisé
 - Créer les conditions d'un véritable parcours d'intégration linguistique avec différentes étapes (ex : création d'un livret de parcours).
 - Organiser des enseignements dont l'intensité s'adapte au niveau des participants.
 - Prendre appui sur les nouveaux vecteurs de formation pour les publics les plus autonomes (ressources numériques et application en ligne).
 - Soutenir la formation des intervenants professionnels et bénévoles sur le volet linguistique.
- Organiser l'offre de formation pour qu'elle tienne compte des autres dimensions de l'intégration, notamment de la dimension professionnelle
 - Développer les formations linguistiques à visée professionnelle.
 - Développer l'offre de formation en horaires atypiques.
 - Systématiser l'aménagement du rythme des cours OFII pour les personnes en recherche active ou en emploi.
- Créer une offre alternative au DFL.
- Mutualiser certaines actions de formation avec d'autres publics (ex : ukrainiens) afin de faciliter l'organisation de sessions de formations linguistiques délocalisées.
- Créer une plateforme regroupant l'offre linguistique.

Accès à la santé

En synthèse

Préconisations

- Intégrer les centres départementaux de santé, les CMP, les hôpitaux de jour dans le programme AGIR pour faciliter et améliorer la prise en charge en santé mentale des BPI.
- Mettre en place au sein du programme AGIR un système d'accompagnement physique des BPI pour les soins médicaux (ce travail est actuellement assuré par les intervenants sociaux de l'AGR ou les travailleurs sociaux des HUDA / CADA).
- Rendre effectif et obligatoire le recours à un interprète pour les rendez-vous des BPI dans les hôpitaux.
- Mettre en place des référents de parcours de soins (infirmiers ou médecins volontaires) qui coordonnent l'accès aux soins des BPI et veillent au suivi médical pour les ménages sans médecin traitant
- Développer le partenariat avec l'ARS au niveau régional et département pour :
 - Encourager la mise en place des campagnes de formations à destination des professionnels de santé sur la posture professionnelle à adopter avec des publics BPI.
 - Encourager à améliorer le fonctionnement et l'activité des PASS
- Développer les liens avec la MSA (communication, délai, passage de dossier...).

Accès aux droits

En synthèse

Préconisations

- Créer un lien partenarial avec l'OFPPA pour l'obtention des actes de naissance, afin de lever ce frein à l'accès aux droits.
- Avoir un interlocuteur unique au sein de l'OFPPA qui a une connaissance précise des modalités d'accès aux droits des BPI et qui veille à transmettre aux acteurs de terrain l'évolution de la réglementation.
- Identifier un référent dans chaque service public
- Echanger avec les services publics pour décider :
 - Les possibilités d'un accueil physique des BPI dans les institutions pour favoriser leur autonomie administrative.
 - La mise en place dans chaque territoire d'un Point Accueil BPI pour apporter une aide sur les démarches dématérialisées (en lien avec les Maisons France Services et/ou les centres sociaux par exemple)
- Intégrer les associations type Village Solidaire dans le déploiement d'AGIR pour l'aide quotidienne et administrative des BPI.

Lien social et adhésion aux valeurs de la République

En synthèse

Préconisations

- Encourager les échanges entre les ménages BPI et les autres habitants de leur territoire :
 - Veiller à l'organisation ou à la participation des ménages BPI aux journées d'accueil des nouveaux-arrivants tous publics dans les mairies des territoires, permettant la découverte des associations, des administrations, des maisons de santé, etc., mais aussi les rencontres, ce qui peut contribuer à réduire la stigmatisation des BPI.
 - Favoriser la socialisation dans les cours FLE. Ne pas limiter l'apprentissage du français aux salles de classes, mais promouvoir la pratique ailleurs ainsi que l'immersion dans l'environnement social, culturel et commercial (ex : cafés, commerces, cinémas, spectacles, etc.).
 - Rendre les BPI acteurs de leur intégration à la vie locale, par exemple, à travers d'ateliers participatifs où ils peuvent partager leur culture, leur cuisine, etc., avec les citoyens du territoire où ils habitent.
- Pour les enfants:
 - Communiquer sur les activités culturelles et de loisirs périscolaires afin de favoriser l'inscription et la participation des enfants BPI.
 - Promouvoir des initiatives au sein des établissements scolaires qui permettent de mettre en avant les compétences enfants et de créer des liens avec leurs camarades. (ex. "l'École de notre monde« où les enfants expliquent comment fonctionne l'école dans leur pays)
 - Accompagner les parents à comprendre les démarches nécessaires à la scolarisation de leurs enfants (ex : inscriptions, demandes d'aide financière, offre périscolaire, cantine,...).
- Renforcer la mobilisation des bénévoles sur ce volet et les accompagner dans leurs missions (formations, échanges, ...).
- Favoriser la pair-aidance: positionner des personnes BPI déjà installées dans des postes d'accueil, des structures, etc., au contact de ménages qui viennent d'obtenir une protection internationale pour faciliter les échanges, les questions et améliorer les réponses.

Coordination et partenariat

En synthèse

Préconisations

- Au niveau de la DDETS et de l'opérateur AGIR, prévoir un montage opérationnel qui permette de conserver / capitaliser / consolider les bonnes pratiques mises en place dans le cadre de l'AGR
- Créer une coordination de proximité grâce à :
 - Une couverture territoriale d'AGIR avec des antennes ou référents AGIR dans les différents territoires du département qui travaillent avec des référents primo-arrivants ou BPI/AGIR identifiés dans les structures afin de permettre une coordination de proximité et la mobilisation de l'offre de services et de dispositifs disponibles sur le territoire.
 - Le développement de l'interconnaissance entre les acteurs et in fine, la complémentarité entre leurs interventions.
 - Une offre mobilisable sur les territoires et/ou des initiatives favorisant les mobilités pour permettre l'accès aux droits et services existants.
- Organiser une mise en réseau autour des BPI pour valoriser les initiatives de terrain et diffuser les bonnes pratiques
 - Organiser les instances de suivi de la mise en œuvre du programme AGIR en les articulant (fusionnant ?) avec les instances d'IMPACCTE (une instance technique pour le suivi opérationnel, une instance stratégique pour la définition des orientations prioritaires)
 - Organiser une rencontre annuelle permettant de faire le bilan de l'année écoulée et de définir les priorités pour l'année suivante ;
 - Travailler à la construction d'outils de suivi partagés.
- Ne pas penser le parcours en termes de thématiques qui amènent à segmenter l'approche des publics et créent des problèmes d'articulation entre les acteurs.
- Créer des boîtes aux lettres génériques dans les structures afin de faciliter la continuité de ces partenariats, et éviter son interruption à cause du turn-over.

V. Annexes

- 6 Parcours de bénéficiaires de la protection internationale en Saône-et-Loire (prénoms d'emprunt)
- Listes des interlocuteurs rencontrés
- Glossaire

5 parcours de BPI en Saône et Loire

Les noms et prénoms ont été modifiés

A noter que les personnes rencontrées ne sont pas représentatives de la variété des parcours et des situations rencontrés par les bénéficiaires de la protection internationale.

Les personnes avec qui nous avons échangées et pour lesquelles nous pouvons retracer le parcours s'expriment bien en français et ont globalement eu un parcours de scolarisation et professionnel dans leur pays d'origine.

Pour autant, leur parcours d'intégration en France est marqué par des difficultés parfois non négligeables. Ce qui laisse entrevoir les obstacles qui s'opposent à l'accueil de personnes cumulant davantage de difficultés.

Parcours de réfugiés

Parcours n°1 : Khedder*

Khedder* a 22 ans et il est originaire du Soudan.

Il quitte son pays d'origine à 17 ans et entame ensuite un long parcours d'exil où il passe notamment par la Libye et l'Egypte avant d'arriver en France. Dans son pays d'origine, il a peu été scolarisé et n'a fréquenté que l'école coranique.

Il est arrivé en France, à Paris, il y a un an. Seul, sans attache dans la capitale, il se retrouve à la rue pendant 3 mois avant d'être accompagné par une association qui l'aide dans ses démarches auprès de l'OFPRA. Une période dont il se souvient comme particulièrement difficile.

Pendant l'instruction de sa demande d'asile, il est orienté en Saône-et-Loire au CADA de Paray-le-Monial. Une fois son statut obtenu, il est accompagné par Viltäis dans le cadre de Booster. Il habite actuellement dans un appartement en colocation, toujours dans le cadre de l'accompagnement par Viltäis.

Il maîtrise très bien le français. Il explique l'avoir appris tout seul, même s'il participe aux cours de l'OFII. Il est également inscrit à la Mission Locale. Dans sa vie de tous les jours, il fréquente peu de jeunes français, il explique que c'est difficile. En revanche, il s'est fait quelques amis grâce au football, essentiellement d'autres soudanais ou des jeunes éthiopiens.

Dans son pays d'origine, il faisait à manger pour gagner sa vie. En France, il aimerait devenir cuisinier. Accompagné par Viltäis pour son projet professionnel, il prévoit d'intégrer une formation de cuisinier d'ici quelques semaines à Chalon-sur-Saône, une formation diplômante de 24 mois qui l'amènerait à déménager, mais cela ne lui fait pas peur et ne le dérange pas. Si ce projet n'aboutit pas, il aimerait devenir magasinier.

Il est très satisfait de son accompagnement, pour lui "*tout s'est bien passé*".

Parcours de réfugiés

Parcours n°2 : Alassane*

Alassane* a 26 ans et est originaire d'Afghanistan. Dans son pays d'origine, il a travaillé dès l'âge de 11 ans dans l'agriculture : céréales et maraichage.

Dans son parcours d'exil, il a traversé de nombreux pays : l'Iran, la Turquie, la Bulgarie, la Serbie, la Croatie, la Slovénie et l'Italie.

Il arrive seul à Paris en 2021 et y reste trois jours le temps de faire sa demande d'asile.

Il est ensuite orienté vers le CADA du Creusot en septembre 2021 où il est accompagné par une assistante sociale de l'association Le Pont.

Actuellement il habite dans un logement social dans un quartier du Creusot.

Depuis qu'il a obtenu son statut, il est inscrit à Pôle Emploi et dans des agences d'intérim. Il a eu une expérience professionnelle de quelques mois dans une entreprise de bâtiment qu'il ne l'avait pas déclaré. Il a donc démissionné sur les conseils de Viltais qui l'accompagne dans le cadre de Booster. Il espère pouvoir travailler en tant que peintre, son métier en Afghanistan. Il prévoit d'entrée en formation prochainement via Pôle Emploi. Il a des tests prévus à l'AFPA prochainement. Il s'agirait d'une formation certifiante sur 6 mois aboutissant à un titre professionnel.

Sa maîtrise du Français est actuellement balbutiante (niveau A1) mais il explique être "bien tranquille en France" et ne pas avoir rencontré de difficulté. Il a des amis qui parlent français et qui l'aident dans ses démarches administratives. Il a d'ailleurs rencontré plusieurs problèmes administratifs (Dossier CPAM perdu, problème de renouvellement de récépissé, difficulté à avoir un rendez-vous à la Maison départementale des solidarités). Pour ces démarches, Viltais l'aide beaucoup.

A l'avenir, il aimerait peut-être aller sur Lyon ou Montpellier où il a des amis.

Parcours de réfugiés

Parcours n°3 : Ehsan*

Ehsan a une quarantaine d'année. Il est marié et a 5 enfants de 2,5 à 13 ans. En Afghanistan, Ehsan était menacé par les talibans.

La famille est arrivée en France en août 2019.

A son arrivée en France, la famille a passé une nuit à l'hôtel à Paris avant qu'une tante résidant à Dijon ne vienne les chercher en voiture. Pour que tout le monde puisse faire le trajet, la famille a dû financer un voyage en train tandis que les bagages étaient transportés par son proche.

Après avoir déposé sa demande d'asile à Dijon, la famille a été hébergée à Tournus où elle est restée 9 mois, accompagnée par une assistante sociale. Durant cette période, Ehsan regrette les changements de professionnels ne facilitant pas le suivi de la situation et le non-respect de la parole donnée. Il exprime une certaine irritation d'avoir alors été orienté vers le CADA de Chalon-sur-Saône, alors même qu'il avait indiqué à son assistante sociale être d'accord pour « aller partout sauf à Chalon-sur-Saône ». En effet, un résident de Tournus lui avait décrit la ville comme un lieu de trafics et de violence. Ne connaissant pas la commune, il avait peur pour lui et pour sa famille. Ehsan a obtenu son statut en 2019.

A Chalon-sur-Saône, la famille a été logée dans le diffus (un T4 exigu pour 7 personnes mais la famille ne peut pas payer un loyer plus élevé). Si elle avait pu visiter le logement, Ehsan exprime qu'en réalité, elle n'avait pas le choix de donner ou non son accord. Accompagnés dans le cadre de l'AGR par l'association Le Pont, Ehsan et sa famille ont apprécié l'aide aux démarches administratives (demande d'asile en particulier) et l'écoute dont ils ont bénéficié. « *Toutes les démarches administratives prennent beaucoup de temps. Aujourd'hui, je peux les faire seul en ligne* ». Au-delà des démarches, Ehsan souligne le soutien apporté pour savoir où s'équiper pour le logement (en indiquant et en montrant les magasins), passer le permis de conduire grâce à la mise en lien avec une auto-école solidaire, trouver un emploi (aide au dépôt de CV dans les entreprises), organiser des rendez-vous médicaux (médecin, dentiste). Cette aide était très précieuse car Ehsan ne maîtrisait pas le français comme aujourd'hui.

Aujourd'hui, Ehsan a un contrat d'insertion dans une régie de quartier, qui s'est terminé en avril 2023. Il souhaite devenir conducteur de bus ou de poids lourds. L'accompagnante socio-professionnelle de l'association Le Pont l'aide à trouver une formation. Ehsan fait une enquête métier et appelle des entreprises pour avoir des renseignements avant de s'inscrire dans une formation. Il a peur de ne pas être pris même si son accompagnante socio-professionnelle essaie de le rassurer.

Pour Ehsan, le plus important pour son intégration est la maîtrise du français. S'il le parle bien désormais (niveau A2), il juge les cours dispensés à partir de la signature du CIR inadaptés et insuffisants, « *ce n'est pas très sérieux* ». Il estime que connaître l'anglais l'a aidé dans son apprentissage : « *pour ceux qui ne sont jamais allés à l'école, le français est très difficile. Pour le débutant, ce serait bien au début un traducteur* ». Il souhaite le poursuivre pour atteindre le niveau B1 voire B2. Il « *aime apprendre et lit beaucoup* ». En revanche, sa femme n'a pas pu se libérer suffisamment des obligations familiales pour se consacrer suffisamment à l'apprentissage du français. Elle n'a pas validé le niveau A2, ce qui la handicape pour ses démarches et projets : « *Elle est beaucoup occupée par les enfants et donc pas très libre. Elle ne peut pas travailler parce qu'elle ne connaît pas la langue* ».

Ehsan aimerait pouvoir déménager à Dijon ou à Lyon où la famille a des attaches familiales. C'est son souhait depuis son arrivée en France. Ehsan estime qu'il y a aussi plus d'opportunités de travail. Il pourrait aussi développer un projet de livreur à domicile en auto-entreprise. A Chalon-sur-Saône, la famille a des connaissances dans la communauté afghane de la ville, mais « *ce n'est pas ma famille. Je peux prendre le train pour aller voir ma tante mais ça coûte cher. Elle est âgée : je dois donc aller la voir* ».

Ehsan a déposé une demande de logement social à Lyon et Dijon il y a 1,5 an. En appelant un bailleur de Lyon, il a appris qu'il fallait régulièrement renouveler la demande, « *heureusement* ». Il regrette que l'information ne soit pas claire sur la démarche et ce qu'elle devient mais il apprécie que le bailleur lyonnais ait répondu à ses questions tout en lui indiquant que si le dossier est complet, il n'y a pas de logement disponible pour une famille de 7 personnes. Ehsan a tenté sa chance auprès d'une agence immobilière mais estime avoir été mal reçu au téléphone, l'interlocuteur répondant mal en entendant qu'il est étranger.

Ehsan est reconnaissant de l'accueil qu'il a reçu : « *Je veux donner toutes les bonnes choses que je peux pour la société française* ».

Parcours de réfugiés

Parcours n°4 : Samira*

Samira a 34 ans est originaire de la Guinée. Dans son pays d'origine, elle a obtenu une licence anglophone en business et management. Durant ses années d'université, elle donnait des cours aux jeunes enfants et était propriétaire d'un petit commerce de boîtes de conserves dans son quartier.

Dans son parcours d'exil, elle est passée par : la Guinée, le Mali, l'Algérie, l'Italie, l'Espagne avant d'arriver en France seule et malade du fait de ce qu'elle a subi dans son pays et sur le chemin de l'exil.

Une fois en France, à Paris, elle passe trois jours dans les rues jusqu'à être recueillie par un couple de personnes âgées, qui la conduisent ensuite vers Médecins du monde. L'association lui prodigue des soins et l'oriente vers COALLIA et l'OFII pour être accompagnée et faire sa demande d'asile. L'OFII l'oriente alors à Dijon. En raison d'un manque de places en CADA, elle doit se rendre à Chalon-sur-Saône, où elle est prise en charge par ADOMA.

Elle peut alors bénéficier des soins requis pour sa santé. Après l'obtention de son statut de réfugiée, au moment de notre entretien, elle est en cours de déménagement pour s'installer dans un logement social autonome avec l'OPAC.

Elle aurait souhaité que son diplôme lui permette de travailler, mais elle n'a pas les justificatifs. Elle a donc revu son projet professionnel avec son assistante sociale chez ADOMA et s'est inscrite à Pôle emploi. Son but est de faire une formation pour devenir aide-soignante. N'ayant pas la possibilité de démarrer immédiatement cette formation, elle va bientôt commencer une formation d'agent de services hospitaliers sur les conseils de sa conseillère Pôle emploi.

L'OFII a estimé qu'elle parlait suffisamment bien le français pour ne pas avoir de cours. Néanmoins, elle ne se sent pas parfaitement à l'aise avec la langue. Elle cherche donc des moyens de se perfectionner (ex : regarder des vidéos en français).

Aujourd'hui, ses souhaits sont de reprendre ses études et d'avoir suffisamment de stabilité pour « relâcher la pression » et « reprendre une vie normale ».

Parcours de réfugiés

Parcours n°5 : La famille SAMADI*

Les SAMADI sont une famille de quatre personnes : les parents et deux fils. Ils sont originaires d'Afghanistan. Dans leur pays d'origine, le père avait une boutique de téléphonie mobile, la mère était femme au foyer et les enfants allaient à l'école.

Durant leur parcours d'exil, ils sont passés par : l'Afghanistan, l'Iran, la Turquie, l'Italie et la Suisse. Une fois en France, l'urgence était l'accès aux soins pour la mère qui souffrait des séquelles d'une blessure par balle en Afghanistan. Après un ou deux jours sur le sol français, la famille est arrivée en Bourgogne où ils avaient un ami, qui les a conduits à la Préfecture à Mâcon. Ils ont ensuite résidé quelques jours à Auxerre avant d'être hébergés par ADOMA à Chalon-sur-Saône.

L'accompagnement d'ADOMA a, en premier lieu, concerné la demande d'asile. Le dossier a été déposé en décembre 2021. La famille a obtenu la protection internationale en février 2023.

Pendant la période d'instruction de la demande d'asile, la famille s'est appuyée sur des associations pour apprendre le français. Elle a aussi appris en auto-didacte jusqu'à atteindre un niveau A2 environ.

Concernant le logement, la famille est aujourd'hui logée dans un studio, exigü pour une famille de quatre personnes. Une demande de logement social est déposée pour obtenir un logement plus grand.

Le couple souhaite aujourd'hui travailler et pouvoir vivre des revenus de ce travail. L'accès aux soins reste essentiel compte tenu de l'état de santé de la mère. La scolarisation des enfants est aussi une préoccupation de la famille, qui souhaite retrouver de la stabilité.

Parcours de réfugiés

Parcours n°6 : Shaya*

Shaya a 36 ans et est originaire d'Afghanistan. Dans son pays d'origine, elle a obtenu deux licences internationales dans une école américaine en sociologie et en administration des entreprises. Elle a plus de 15 ans d'expérience professionnelle.

En 2022, elle quitte son pays et arrive en France. Elle reste d'abord à Paris pendant une vingtaine de jours. Une association parisienne l'oriente ensuite vers le CADA de Chalon-sur-Saône géré par ADOMA. Accompagnée par le CADA, elle dépose alors sa demande d'asile ainsi qu'une demande de logement à Villefranche-sur-Saône où résident sa sœur et son beau-frère. Elle souhaite se rapprocher d'eux. Sa demande est rejetée par manque de place sur les petits logements.

Elle entame les cours de français à l'OFII mais estime qu'ils sont mal organisés (sans répartition par niveau) et ne lui permettent pas réellement d'apprendre la langue. Elle cherche donc des solutions d'apprentissage par elle-même auprès d'associations qui lui opposent des problèmes de disponibilité.

Une fois son statut obtenu, elle entame aussi sa recherche d'emploi en autonomie, mais la langue est un problème. Elle est dans une ville très peu cosmopolite où personne n'a l'anglais comme langue de travail. Elle trouve finalement un emploi à l'aéroport de Lyon, mais elle n'est pas retenue parce qu'elle n'a pas de voiture.

Aujourd'hui, elle vit dans un logement social autonome et touche le RSA. Elle souhaite vivement déménager dans une « grande ville où on parle anglais » pour pouvoir trouver du travail, se faire des amis, exercer son français et se rapprocher de sa famille.

Liste des personnes interrogées

Liste des personnes interrogées

25 entretiens réalisés avec des acteurs du territoire

OFII :

- Perrine Michel, Directrice territoriale Bourgogne

Pôle Emploi :

- Christophe Gay, Directeur territorial
- Nathalie Twardowski, Chargée de mission partenariats

Mission Locale :

- Pierre Dinet, Directeur CILEF Autun
- Ibrahima Bathily, Directeur Milo Chalonnais
- Emmanuelle Dunet, coordinatrice CLEFS 71, Milo Charolais

Cap Emploi :

- Véronique Bonneau, Directrice des services

SIAO :

- Séverine Chailloux, Cheffe de service SIAO, Association le Pont

ADOMA :

- Katy Boukhari, Directrice territoriale
- Magalie Amourette, directrice d'hébergement
- Sandrine Chaffange, Directrice Hébergement adjointe
- Mélinda Brancion, travailleuse sociale
- Justine Ciriaco, travailleuse sociale
- Nadia Amari, directrice hébergement du pôle départemental

Association Le Pont :

- Mme Radnic, Directrice de territoire
- Morgane Joli, Travailleuse sociale
- Clara Valin, CESF AGR

Viltaïs :

- Anais Delabarre, cheffe de services Pôle Réfugiés
- Molly Pomares, chargée de relation entreprises
- Emma Bailly, CESF
- Mathilde Rabeisen, cheffe de service / pôle insertion professionnelle

Coallia :

- Nina Gouyon, cheffe de service

Habitat et Humanisme :

- Darko Radnic, Responsable réinstallation 71
- Béatrice Miens, Habitat et humanisme 71
- Jean Hengy, Président

Conseil Départemental :

- Béatrice Boudier, Directrice de l'insertion et du logement social
- Baptise Chaveau, responsable local des solidarités, autois
- Vincent Lafay, MDS Macon

ARS :

- Cédric Laperteaux, Directeur DD ARS 71
- Nathalie Plissonier, Animatrice territoriale santé mentale

CAF :

- Alexandre Saby, Directeur CAF 71
- Aude Casassus, Direction assurés employeurs

CPAM :

- Estelle Laborde Responsable services GDB

PTSM

- Charlotte Melvil-Blanche – Coordinatrice du PTSM

Pass de Macon

- Mme Gaudillère, assistante sociale

Association Humanity :

- Samira Ben Gouider, Directrice

Commune d'Autun :

- Pierre-Jacques Mathieu, Directeur de la DCSU et coordonnateur du CISPD de la Ville d'Autun
- Karim Animi, délégué du Préfet à la politique de la ville, sous-préfecture d'Autun

Macon Habitat :

- Alice Nogue

SEMCODA :

- Arnauld Dubois, responsable d'agence

SOLIHA :

- A Vuillaume

Habellis

- Karim Belmadani

Glossaire

AAP : Appel à projets

AFPA : Agence pour la formation professionnelle des adultes

AGIR : Accompagnement global et individualisé des réfugiés

AGR : Accompagnement global renforcé

ALT : Allocation logement temporaire

ARML : Association régionale des missions locales

ARS : Agence régionale de santé

ASL : Ateliers socio linguistiques

AVDL'R : Accompagnement vers et dans le logement des réfugiés

BFC : Bourgogne Franche Comté

BPI : Bénéficiaire de la protection internationale

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CADA : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

CAES : Centre d'accueil et d'évaluation de la situation

CAF : Caisse d'allocation familiale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDDI : Contrat à durée déterminée d'insertion

CDI : Contrat à durée indéterminée

CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues

CEJ : Contrat d'engagement jeune

CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

CHRS : Centre d'hébergement et d'insertion sociale

CHS : Centre hospitalier spécialisé

CILEF : Centre d'information locale sur l'emploi et les formations

CIP : Conseiller en insertion professionnelle

CIR : Contrat d'intégration républicaine

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CMP : Centre médico-psychologique

CNDA : Cour nationale du droit d'asile

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPH : Centre provisoire d'hébergement

CUI-CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi

DAQ : Dispositif en amont de la qualification

DLS : Demande de logement social

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DDT : Direction départementale des territoires

Glossaire

DFL : Dispositif de formation linguistique

DNA : Dispositif national d'accueil

EMFOR : Emploi Formation Orientation en Bourgogne-Franche-Comté

FAJ : Fonds d'aide aux jeunes

FALC : Facile à lire et à comprendre

FEDOSAD : Fédération d'Etablissements D'accueil et Organisations de Services A Domicile

FJT : Foyer jeune travailleur

FLE : Français langue étrangère

FLI : Français langue d'insertion

GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

HOPE : Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi

HUDA : Hébergement d'urgence pour demande d'asile

IAE : Insertion par l'activité économique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MDS : Maison départementale des solidarités

MNA : mineur non accompagné

PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PIAL : Parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue

PIC : Plan d'investissement dans les compétences

POEC : Préparation opérationnelle à l'emploi collective

PTSM : Plan territorial de santé mentale

PRADHA : programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile

OCAPIAT : Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

OEPRE : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants

OF : Organisme de formation

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

OFPRA : Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides

OPCO : Opérateur de compétences

RESF : Réseau éducation sans frontières

RSA : Revenu de solidarité active

SIAE : Structure d'insertion par l'activité économique

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SNE : système national d'enregistrement (demandes de logement social)

SPE : Service public de l'emploi

SPRF : Service public régional de la formation

SRADAR : Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés

ZUS : Zone urbaine sensible